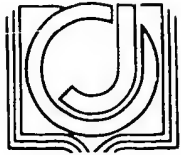


JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(3^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mardi 3 octobre 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL COFFINEAU

1. Equipement militaire pour les années 1990-1993.

- Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi de programmation (p. 3047).

Question préalable de M. Paecht : MM. Arthur Paecht, Jean-Yves Autexier, Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. - Rejet par scrutin.

Discussion générale :

MM. Jacques Boyon,
Jean-Claude Gayssot,
Loïc Bouvard,
Georges Lemoine,
Philippe Mestre,
André Berthol,
Louis Pierna,
Jean-Yves Le Drian,
Daniel Colin.

M. Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*), président de la commission de la défense, rapporteur.

M. André Bellon.

Rappel au règlement (p. 3068)

MM. Daniel Colin, le président de la commission, rapporteur.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Dépôt de rapports d'information (p. 3068).

3. Dépôt d'un avis (p. 3068).

4. Ordre du jour (p. 3068).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENT DE M. MICHEL COFFINEAU,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

EQUIPEMENT MILITAIRE POUR LES ANNÉES 1990-1993

**Suite de la discussion, après déclaration d'urgence,
d'un projet de loi de programmation**

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 (n^{os} 733, 897).

Cet après-midi, l'Assemblée a repoussé l'exception d'irrecevabilité.

M. Arthur Paecht oppose la question préalable, en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Arthur Paecht.

M. Arthur Paecht. Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, mes chers collègues, compte tenu de ce que M. Fillon a déclaré ici cet après-midi, je vais m'efforcer d'éviter toute redite (*Sourires*) pour m'en tenir à l'argumentation propre à une question préalable.

Néanmoins, avant de développer mon argumentation, monsieur le ministre, permettez-moi de vous présenter une remarque qu'il n'est pas toujours facile de faire en public. J'ai pour vous beaucoup d'estime. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. François Grussenmeyer. Ce n'est pas étonnant !

M. François Hollande, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie, des finances et du Plan. Enfin, les masques tombent ! (*Sourires*).

M. Arthur Paecht. Beaucoup d'estime et de respect ! Vous êtes un homme de caractère, monsieur le ministre. Depuis longtemps, nous débattons ensemble, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, des problèmes de défense.

Je vous ai écouté cet après-midi avec grande attention. J'ai été, je ne dirai pas choqué, mais un peu surpris par la fin de votre démonstration, en vous entendant faire appel à notre patriotisme. Comme si nous n'étions pas patriotes ! Vous nous avez, non pas menacés, mais « légèrement indiqué », en quelque sorte, que nous nous engageons dans une voie où l'on risquerait de réveiller, vous avez dit, je crois, les « démons du militarisme et de l'antimilitarisme ». Vous nous avez mis en garde, « Attention à ne pas tomber dans les excès ! » Vous visiez, d'un côté, ceux qui jugent que l'on accorde toujours trop à la défense et, à l'opposé, ceux qui estiment qu'il n'y en a jamais assez pour elle.

Vous avez ajouté, à l'instar d'autres orateurs, du groupe socialiste en particulier : « Nous, nous étions de bons patriotes, nous étions pour le consensus. Quand vous avez fait une loi, nous l'avons votée. » Vous laissiez entendre ainsi que si nous n'adoptons pas la même attitude en ce jour ce serait en quelque sorte condamnable au nom de la morale, du patriotisme ou de je ne sais quels nobles sentiments.

M. Jean Gatel. Eh oui !

M. Freddy Deschaux-Beaume. Quel cas de conscience ! (*Sourires*.)

M. Arthur Paecht. Pour ma part, monsieur le ministre, je ne crois pas que vous ayez proposé ainsi une bonne interprétation de ce que nous faisons aujourd'hui. Vous êtes ouvert à la discussion - vous l'avez souvent dit - et vous n'allez pas nous demander de voter un texte qui ne nous a pas convaincus ! Tel est l'objet de mon argumentation.

Monsieur le ministre, nous sommes nous aussi pour le consensus, mais à la base il y a quelque chose qui se négocie.

M. Jean Gatel. Vous avez des problèmes de conscience ?

M. Arthur Paecht. Ce n'est pas un concept auquel on doit adhérer en négligeant d'entreprendre diverses démarches afin que le consensus soit fondé sur un élément d'accord réel, concret, profond.

Bref; tous ces propos m'ont quelque peu étonné, mais je sais que vous avez à faire face à un débat difficile aujourd'hui, et je suis prêt à comprendre beaucoup de choses. Précédemment, j'ai entendu dire qu'il y avait cas de conscience. Non, il n'y a pas de problème de conscience ! Dès lors qu'il est convaincu, chacun vote comme il le sent. C'est vrai qu'il peut ne pas y avoir de plaisir à ne pas voter une loi de programmation militaire. Mon rôle consiste effectivement à faire en sorte que peut-être encore ...

M. Guy-Michel Chauveau. La nuit porte conseil !

M. Arthur Paecht. Oui, je sais bien que vous avez besoin d'une nuit pour arriver à appliquer le 49-3 ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République. - Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Eh bien, nous essayerons de vous aider, en prolongeant un peu les débats ! (*Sourires*.)

En tout cas, je n'ai pas mauvaise conscience, quel que soit mon vote. Depuis longtemps, je vote comme je le sens, et je crois que je puis être au-dessus des critiques car, finalement, je sais dire ce que je pense aux gens de mon parti aussi bien qu'aux gens de partis auxquels je n'appartiens pas.

M. Loïc Bouvard. Tout à fait !

M. Arthur Paecht. L'essentiel, selon moi, c'est d'être clair et sincère, et je crois que je le suis.

M. Jean-Claude Gayssot. Au fait ! (*Sourires*.)

M. Arthur Paecht. Un peu de patience, j'y viens.

Monsieur le ministre, je vais vous rappeler une question qui a été posée au Gouvernement un mercredi, ce jour où l'hémicycle est très garni parce qu'il y a du spectacle. (*Sourires*.) C'était le 10 mai dernier, au moment du dépôt du fameux rapport de la Cour des comptes, selon lequel les états-majors gaspillaient l'argent à eux confié. Vous vous en souvenez ? Je sentais poindre les difficultés d'aujourd'hui parce que l'on préparait déjà l'opinion à cette espèce de « désarmement moral », en répandant cette idée : « Les états-majors, les politiques... tout cela prend beaucoup d'argent pour la défense, mais ne sert à rien ! ».

Je vais me permettre de me citer, puisque c'est la mode. Le Premier ministre l'a fait il y a quelques jours. A l'époque, je vous avais dit : « Je me demande, monsieur le ministre, s'il ne faut pas envisager de renoncer à l'actualisation d'une loi de programmation déjà compromise sur le plan financier ». Ce n'est pas vous que je visais. Dès la première année d'application de la loi de 1987, il y a eu des dérapages, je le sais fort bien. Je ne le nie pas. Pour autant, je n'approuve pas. Et j'ajoutais, s'agissant donc de l'actualisation de la loi de pro-

grammation: « Actualisation à l'occasion de laquelle les choix retenus ne le seraient que selon des critères d'ordre financier ou budgétaire ».

Je voyais se profiler les difficultés. Que m'avez-vous répondu ? Ceci, je lis : « Vous dites que ce n'est peut-être pas la peine d'actualiser rapidement la loi de programmation. J'écoute votre conseil et je me pose quelques questions. Si j'ai bien compris votre propos, vous souhaitez ne pas actualiser autrement qu'en hausse. Mais le problème ne se pose pas en ces termes, et j'ai eu l'occasion de dire ici que si les économies peuvent être faites sans préjudice pour notre défense, il faut avoir le courage de les faire. En revanche, si des économies devaient se faire au préjudice de notre défense, il faut avoir le courage de ne pas les faire. » Vous avez repris tout à l'heure ce propos.

Eh bien, je constate que le Gouvernement n'a pas eu le courage de ne pas faire ces économies. Des économies, il en fait : il nous présente une révision à la baisse d'au moins 38,7 milliards, pour reprendre le chiffre du journal *Le Monde*. En fait - j'ai bien écouté votre raisonnement cet après-midi - c'est 20 milliards seulement qui étaient garantis ; le reste correspondait à la prévision des deux autres années, qui n'était pas formellement fixée. Mais le résultat est le même.

M. Jean-Claude Lefort. Ce n'est pas encore assez ?

M. Arthur Paecht. Peut-être, en effet, je le pense. J'en ai le droit n'est-ce pas ?

M. Jean-Claude Lefort. Naturellement.

M. Arthur Paecht. Vous avez le droit de penser le contraire. Mais moi je pense aux intérêts de mon pays et à sa défense. (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. Moi aussi !

M. Arthur Paecht. Donc 20 milliards ou 38 milliards, peu importe : c'est de toute façon une importante révision à la baisse. Finalement, monsieur le ministre, seul votre discours reste musclé. Les réalités sont différentes.

Alors, quel est le discours maintenant ? Vous affirmez : « Il ne s'agit pas d'une baisse des crédits, mais d'une reconsidération du rythme de progression des crédits militaires ou d'un ralentissement du rythme de la progression des crédits militaires ». Pourtant, la réalité vous a été clairement exposée cet après-midi. En réalité, nous assistons à une réduction des crédits d'équipement de plus de 9 p. 100 - mettons 10 p. 100. Ce taux de diminution de l'effort de défense n'a jamais été atteint, en tout cas dans une aussi courte période.

Vous révélez d'ailleurs votre incapacité à procéder aux choix exigés par cette réduction massive, alors que, vous le savez bien, la situation sur le terrain est déjà difficile. Cet après-midi, vous avez posé le problème des choix. Vous nous avez interpellés en disant : « Vous nous parlez toujours du choix. Vous, quel choix faites-vous ?

Que faut-il enlever ? La réponse est simple, monsieur le ministre : rien ! Il ne faut rien retrancher de la loi que nous avions votée ensemble, puisqu'elle était bonne. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*) Ne l'avez-vous pas votée ?

M. Louis Pierna. Il faut enlever quelques écoles, quelques collèges...

M. Jean-Claude Gaysot. Nous n'avons pas, nous, voté cette loi !

M. Arthur Paecht. Dans ces conditions, monsieur le ministre, je n'ai pas de choix à vous proposer, sinon de relever l'effort budgétaire. L'attitude qu'adopte le Gouvernement entraîne, vous l'avez bien vu cet après-midi, une confusion, et c'est cela qui justifie le dépôt de la question préalable que je défends.

De quoi s'agit-il ? En 1987, nous avons voté ensemble une bonne loi (*exclamations sur les bancs du groupe communiste*), adaptée aux objectifs et abrogeant la loi du 8 juillet 1983.

M. Jean-Claude Gaysot. Nous n'avons pas voté la loi de 1987 !

M. Arthur Paecht. Je sais bien que le parti communiste ne l'a pas votée ! Inutile de le rappeler, tout le monde le sait.

M. Jean-Claude Gaysot. Vous l'avez votée avec le Front national !

M. Arthur Paecht. Oh, le Front national, vous étiez bien contents, les uns et les autres, de l'avoir inventé, de l'avoir « fabriqué » en quelque sorte, grâce à la proportionnelle, pour que ses représentants siègent sur ces bancs !

M. Louis Pierna. Ce n'est pas nous !

M. Arthur Paecht. Il a bien fait votre affaire, aux uns et aux autres ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.* - *Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. François Grussenmeyer. Exactement !

M. Daniel Coiin. Très bien Arthur !

M. Arthur Paecht. Monsieur le ministre, nous avons voté ensemble cette loi. Or, cet après-midi, avec une grande surprise j'ai entendu le rapporteur de la commission des finances nous dire : « Cette loi, elle n'était pas bonne ; elle n'était pas adaptée ; l'objectif financier était trop ambitieux. Elle n'était pas cohérente... » Il y a longtemps que je m'occupe de problèmes militaires, et, dans ce domaine, j'ai rarement vu, pour ma part, des lois qui ne s'affichaient pas ambitieuses, qui ne souffraient pas de quelques problèmes de cohérence...

M. François Hollande, rapporteur pour avis. Vous partagez donc mon point de vue ?

M. Arthur Paecht. En partie, car il y a la part de l'inévitable, en effet. Et le président Boucheron, en présentant son rapport, n'a d'ailleurs pas dit autre chose. Il a annoncé : « Il faut être modeste ; aucune loi n'est réalisée conformément aux objectifs ; jamais une loi n'est exécutée comme elle devrait l'être. »

Ce n'est pas parce que nous sommes dans ce cas qu'il faut se résigner pour autant. Vous avez voté cette loi, mesdames, messieurs ! Personne ne vous y a obligés ? Personne n'était derrière vous pour vous forcer à voter ? Cette loi, vous l'avez votée parce que vous estimiez qu'elle était bonne. Le Président de la République avait déclaré qu'elle était « raisonnable », je crois - mais je ne me souviens plus exactement des mots. Quoi qu'il en soit, vous connaissez bien les citations du Président.

C'était mon premier point. J'en viens au deuxième : une actualisation était bien prévue pour 1989, afin que les crédits soient revus. En fonction de quoi ? Précisément de l'état de la défense et de la situation économique. Ces deux motifs figuraient dans le projet initial de la loi qui vous a été présentée en 1987. Je ne sais pour quelle raison - sans doute peu avouable - ils ont disparu du texte définitif. Mais l'esprit est bien celui-là. Pour ce qui est des formes, vous avez parfaitement respecté l'article 4 de la loi. Vous avez présenté un échéancier sur quatre années avec des crédits de paiement. Vous avez bien indiqué les deux années fermes, les deux années à titre indicatif. Vous avez affecté un coefficient de révision. Très bien, du point de vue formel, mais je prétends, je maintiens que vous avez totalement dénaturé la loi dans son esprit.

M. François Hollande, rapporteur pour avis. C'est l'actualité qui l'a dénaturée !

M. Arthur Paecht. Quel est l'esprit d'une actualisation d'une loi de programmation militaire ? Nous n'en sommes pas à la première actualisation, et l'esprit n'a pas changé. Pourquoi actualiser une loi de programmation militaire ? Essentiellement, pour trois facteurs.

D'abord, il faut tenir compte de la dérive des coûts des programmes. A cet égard, M. Jean-Michel Boucheron nous a présenté un excellent rapport, dont je le remercie. C'est une mine de renseignements. Ce travail est tout à fait exceptionnel, je tiens à le souligner. Le président Boucheron a bien indiqué qu'il n'y avait pas de programme respectant les coûts, que les dérives atteignent 30, 40, 100 ou 150 p. 100, voire davantage. Donc une actualisation est justifiée, ne serait-ce que de ce premier point de vue.

Deuxième raison de procéder à une actualisation, dans l'esprit du président et rapporteur de la commission : les technologies nouvelles. Des besoins nouveaux apparaissent. Tout à l'heure, j'en ai vu certains ici qui avaient l'air de railler l'achat d'AWACS non prévus par la loi de program-

mation. Oui, ils n'étaient pas prévus parce qu'on ne pouvait pas les financer. Le besoin n'en existait pas moins, vous le savez aussi bien que nous ! A partir du moment où M. Giraud a pu dégager un début de financement, il a pris une décision. On ne peut pas le lui reprocher. Il n'a pas attendu l'actualisation. Il a pris la décision immédiatement parce que le besoin était pressant et que l'occasion se présentait. Il y avait des conditions à la fois militaires et commerciales dans cette affaire. L'essentiel c'est d'avoir pu acquérir les AWACS.

Troisième raison qui justifie l'actualisation : l'inflation. Il existe déjà « l'inflation civile » qui - et tant mieux ! - n'est pas très importante. Mais, vous le savez pertinemment, « l'inflation militaire » est toujours supérieure à l'inflation ordinaire. De ce point de vue aussi l'actualisation est nécessaire. Il s'agit de décider de revoir, et forcément à la hausse, les conditions de répartition des crédits de paiement.

Connaissant ces paramètres, aucun législateur, avant vous, j'ose le dire, n'a jamais imaginé une révision à la baisse ! Cependant, je pourrais comprendre une telle révision dans deux cas de figure : un changement de la menace, qu'il vous faut démontrer, ou une situation économique désastreuse.

Qu'en est-il de la menace ? Nous en avons parlé ce matin en commission et cet après-midi à la tribune. Vous avez raison, monsieur le ministre. Je partage à 100 p. 100 tout ce que vous avez dit sur le fait que la menace persiste, perdure, qu'il faut garder en vue le long terme, qu'on ne peut prévoir ce qui va se passer en Allemagne, ou dans tous ces Etats de l'Est qui ont l'air de se craqueler - mais personne ne connaît l'issue des événements. Les conflits périphériques se multiplient, même s'ils sont de nature différente. C'est vrai, on ne peut pas baisser la garde, vous l'avez dit et je vous approuve. Mais, s'il n'y a pas, en tout cas pas encore, de diminution de la menace, je ne vois pas de raison de réviser à la baisse !

Quant à la situation économique désastreuse qui justifierait un repli sur notre pré carré, sur une défense minimale, parce qu'il serait impossible de faire autrement, Dieu merci nous ne sommes pas dans ce cas ! Vous conduisez une politique économique que je salue. Elle est d'ailleurs possible grâce à la politique qui a été menée avant vous pendant deux ans. *(Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)*

Très bien, continuez, mais vous ne trouverez, là encore, aucune raison de revoir le budget des armées à la baisse. *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Louis Pierna. Et les chômeurs ?

M. Arthur Paecht. Par tout ce que vous avez dit, les uns et les autres, rapporteurs et ministre, vous avez démontré que la défense devait rester l'une de nos priorités - je n'ai pas dit « la priorité des priorités », mais la priorité quand même.

M. Serge Charles. Il n'y a plus de priorités maintenant...

M. Arthur Paecht. Nous sommes tous partisans du désarmement et de la paix. Personne, je pense, ne peut nous le contester. *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Jean-Claude Gayssot. Si, nous !

M. François Grusenmeyer. N'exagérez pas !

M. Jean-Claude Gayssot. Vous soutenez bien qu'il faut davantage d'armement !

M. Arthur Paecht. Mais, monsieur, vous intéressez des procès d'intention ? De quel droit ? Quelle leçon voulez-vous donner ? Non, pas à moi ! *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)*

Je reviens à mon sujet. Nous sommes tous, disais-je, pour la paix et le désarmement.

M. Guy Hermier. C'est incompréhensible !

M. Arthur Paecht. Vous souhaitez m'interrompre ?

M. le président. Ce sera avec votre autorisation, cher collègue.

M. Guy Hermier. Monsieur Paecht, vos remarques n'étaient pas audibles ! Nous n'avions pas compris. *(Sourires.)*

M. Arthur Paecht. Cher collègue député de Marseille, si vous n'avez pas compris, c'est que vous avez, je le crains, l'oreille sélective ou le sourire malicieux ! Je ne vous fais pas

l'injure, avec la culture qui est la vôtre, de supposer que vous ne comprenez pas ces quelques mots que je prononce simplement et sans emphase !

M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. Arthur Paecht. Nous sommes tous partisans du désarmement et de la paix. Mais pour reprendre, en la retournant, une autre expression du président Boucheron, je crois que vous faites du « désarmement budgétaire unilatéral ». Et vous l'engagez alors que l'on vient à peine de s'asseoir à la table de négociation, avant même que l'on ait conclu un quelconque traité et surtout avant que nous soyons en possession des moyens de vérifier de ce qui se passe chez les autres. Ce désarmement budgétaire montre bien aux autres parties, M. Fillon l'avait excellemment dit, que nous risquons de négocier en position de faiblesse et non pas en position de force : nous annonçons par avance ce qui ne va pas bien.

La croissance favorable doit, elle aussi, profiter au pouvoir d'achat des armées. Je ferai un rapide calcul, qui vaut ce qu'il vaut. Mettons que le produit intérieur brut marchand soit de 5 000 milliards, ce doit être un peu moins.

M. Jean-Paul Planchou. C'est un peu plus !

M. Arthur Paecht. En tout cas, 1 p. 100 représente environ 50 milliards et 0,1 p. 100,5 milliards. Il suffirait donc de relever de 0,4 p. 100 le pourcentage que représente le budget de la défense dans le P.I.B.M. pour se procurer les 20 milliards qui nous manquent.

M. Jean-Claude Gayssot. Pour porter le S.M.I.C. à 6 500 francs ?

M. Arthur Paecht. Dans un pays d'excellente croissance, avec une économie saine, un prélèvement de 0,4 p. 100 supplémentaire sur le P.I.B.M. en faveur de notre défense, ce n'est pas un effort exagéré, c'est un effort digne de la France..

M. François Hollande, rapporteur pour avis. Pas exagéré, sauf pour ceux qui paient des impôts !

M. Arthur Paecht. J'en paie comme vous !

M. François Hollande, rapporteur pour avis. Trop ! Vous dites toujours qu'il y a trop d'impôts !

M. Arthur Paecht. L'excellent rapport de M. Boucheron...

Plusieurs députés du groupe communiste. Encore !

M. Arthur Paecht. Oui, encore ! On n'est pas de connivence, mais on peut s'apprécier !

... souligne les retards, les insuffisances, les carences de la programmation. J'ai trouvé que c'était un excellent rapport d'opposition ! *(Sourires.)* Mais je lui aurais donné une autre conclusion, car, à mon grand étonnement, après avoir exposé loyalement tout ce qui ne va pas, M. Boucheron conclut que tout va très bien et que l'adéquation est parfaite entre les fins et les moyens.

Eh bien non ! cher président, vous démontrez au contraire, en particulier dans vos développements sur le coût des programmes, qu'il y a aujourd'hui une inadéquation entre les objectifs et les crédits. Et c'est un des arguments qui justifient cette question préalable.

En effet, cette inadéquation représente un danger pour le concept même de stricte suffisance. C'est un concept qui vous est propre et que je veux bien accepter, mais où est la limite ? Où est la frontière entre la stricte suffisance et l'insuffisance ? J'y vois une paroi un peu virtuelle, car il suffit de pas grand-chose pour qu'on s'engage dans la zone dangereuse. J'ai l'impression que nous y sommes entrés.

Votre projet de loi n'est donc pas conforme à l'esprit d'actualisation. Et d'ailleurs, il ne dit pas son nom. En réalité, il s'agit d'une nouvelle loi de circonstance destinée à voiler des insuffisances financières et à confirmer - car, sur ce point, vous ne vous êtes pas avancé masqué - l'abandon de la priorité en faveur de notre défense. C'est un choix politique que vous assumez. Vous dites qu'il y a d'autres priorités et je le reconnais bien volontiers, mais mon classement n'est pas le même.

Si donc la priorité en faveur de la défense est abandonnée, il ne s'agit plus d'une actualisation et c'est bien d'une nouvelle loi qu'il nous faut discuter. J'y suis pour ma part disposé, et c'est pourquoi j'ai déposé après l'article 4 un article additionnel tendant à abroger la loi précédente. Prenez vous

responsabilités ! Vous avez des priorités différentes, vous dites que vous ne pouvez pas financer la programmation antérieure ; tirez-en les conséquences !

Cette nouvelle loi, je ne dis pas *a priori* que nous voterions pour ou contre. Nous aviserions. Nous essaierions de comprendre votre démarche. Pour l'instant, ce n'est pas le cas. En refusant d'abroger, vous superposez deux lois qui ne sont pas compatibles. Ce n'est pas clair et ce n'est pas une critique méchante que de vous dire cela, puisque vous souhaitez les uns et les autres - et le ministre le répète souvent - légiférer en toute clarté.

En réalité, une seule chose est claire : à ce niveau-là de révision à la baisse, ce ne peut pas être la même loi. Vous avez beau soutenir que vous maintiendrez toutes les missions, tous les grands programmes, vous savez très bien que ce n'est pas possible. Vous nous dites de faire les choix, mais nous n'allons pas les opérer à votre place ! Proposez-les ! Nous verrons s'ils sont acceptables ou s'ils ne le sont pas.

Cela m'amène à vous parler de notre consensus franco-français. Nous y tenons, et vous aussi. Pour moi il n'est pas rompu, en tout cas pas de notre fait. Il y a toujours, au fond, accord sur le concept, accord sur la doctrine, malgré les inquiétudes, et accord sur les moyens à mettre en face. Mais le Gouvernement est, dans cette affaire, en raison de la révision à la baisse, un mauvais gestionnaire du consensus.

J'en viens à ma conclusion. Avec notre accord tacite, monsieur le ministre, vous avez déjà retardé la discussion de l'actualisation de six mois. Elle peut encore attendre un peu, afin que les positions des uns et des autres puissent être confrontées et - pourquoi pas ? - accordées. Vous engagez ce soir, à l'évidence, un débat difficile et il ne serait pas digne, ni pour nous, ni pour vous, ni pour notre pays, qu'il soit interrompu par un recours à l'article 49-3. Mieux vaut adopter la question préalable que je vous propose et revenir devant la représentation nationale avec un texte qui permette le consensus réel et non le consensus de façade.

M. François Hollande, rapporteur pour avis. Pourquoi dépenser plus ?

M. Arthur Paecht. D'ici là, maintenons, comme le dit M. Fillon, le cap et l'allure décidés ensemble le 9 avril 1987. Tel est le sens de la question préalable qu'au nom de mon groupe j'ai eu l'honneur de défendre ce soir devant vous.

J'ai toujours la naïveté - on peut être homme politique et néanmoins naïf (*Sourires*) - de croire qu'on peut se convaincre les uns et les autres de l'intérêt supérieur de notre pays. Je ne pense pas - je le répète encore une fois - que l'intérêt supérieur de notre pays soit de faire adopter, sans débat et sans vote, une loi de programmation militaire qui nous engage pour quelques années, et que les autres pays nous ont jusqu'à présent enviée.

Ce consensus fait notre force lorsque nous sortons de notre pays et s'il y a aujourd'hui une différence d'appréciation entre vous et nous, cela ne me paraît pas dramatique, cela ne me paraît pas justifier qu'on utilise les grands moyens. La discussion est toujours possible. Pour notre part, monsieur le ministre, si vous venez à penser comme nous, nous serons disposés à l'ouvrir, dans un souci de loyauté respective et, encore une fois, dans l'intérêt de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Contre la question préalable, la parole est à M. Jean-Yves Autexier.

M. Jean-Yves Autexier. C'est un étrange moment que choisit l'opposition pour mener cette controverse. C'est un étrange moment, messieurs, parce que, alors même que les conceptions françaises, en butte hier aux rebuffades et aux sarcasmes...

M. François Fillon. Aux sarcasmes de qui ?

M. Jean-Yves Autexier. ...rencontrent aujourd'hui un grand succès dans la réflexion stratégique en Europe, vous risquez fort de vous en éloigner.

Le rapport du président Boucheron fait, à juste titre, une large part au contexte stratégique. Nos décisions s'y inscrivent naturellement. Et il est nécessaire en premier lieu de se situer par rapport à cela.

Pour les uns, les initiatives de M. Gorbatchev, les accords de Washington, les négociations Start inviteraient en France à un désarmement nucléaire rapide et unilatéral. Ce serait faire preuve, à nos yeux, d'une coupable candeur.

Le succès des négociations Start, nous le souhaitons, mais rappelons qu'il conduirait à doter les Etats-Unis et l'Union soviétique de 6 000 têtes chacun, tandis que notre potentiel est pour l'instant de 300.

La dénucléarisation de l'Europe, nous y sommes hostiles, parce qu'elle creuserait un vide stratégique à l'ouest du continent et que, comme tous les vides, il ne tarderait pas à être occupé par d'autres. Aux esprits justement épris de désarmement, les réalités offrent un immense champ d'investigation : le désarmement chimique, pour lequel la France ne ménage pas ses efforts, et le désarmement conventionnel, qui doit être prioritaire en Europe.

La politique de la France, parce qu'elle est fondée sur la dissuasion et sur la notion de suffisance permet à la fois l'action pour le désarmement et le maintien d'une capacité de dissuasion et de défense.

Les auteurs de la question préalable nous affirment, au contraire, que le contexte international, par sa fragilité, son instabilité, invite à ne pas baisser la garde. C'est assez juste, mais c'est assez court ! Car les événements que nous connaissons nous conduisent à un gros effort d'anticipation. Aujourd'hui se dessine à grands traits ce que pourrait être demain une défense plus européenne de l'Europe. C'est d'abord en fonction de cela que nous devons faire ces choix.

Comment ne pas être frappé par la crise actuelle de la doctrine de l'O.T.A.N., celle de la riposte graduée ?

On peut se réjouir de l'annonce faite par le président Bush, le 30 mai dernier, de réduire à 150 000 hommes les effectifs américains stationnés en Europe. On peut se réjouir de l'avancée des négociations de Vienne sur le désarmement conventionnel. Mais, dans ces conditions, comment croire que la riposte graduée pourrait être conduite ? Avec quels moyens ?

C'est le docteur Folamour !

M. Jean-Claude Lefort. Les porte-parole de l'O.T.A.N.

M. Jean-Yves Autexier. conviennent eux-mêmes que le concept ne tient plus ou plutôt qu'il ne tient que dans l'hypothèse de renforts accrus par les liens de communication accélérés en provenance d'Amérique du Nord, ce qui est souligner la fragilité d'un couplage de moins en moins crédible.

Bref, c'est au moment où la stratégie de riposte graduée s'avère de plus en plus compromise, et la notion de dissuasion de plus en plus pertinente, que vous choisissez d'ouvrir ce psychodrame budgétaire.

Vous auriez pourtant quelque raison d'éprouver avec d'autres la fierté légitime de voir une conception hier contestée, aujourd'hui reconnue. Dès qu'il s'agit de rechercher les voies d'une filière européenne de défense, c'est vers l'idée de dissuasion que chacun se tourne. Les événements actuels, l'affaiblissement du monde communiste, l'éclatement qui s'ensuit, la remise en cause de la division immuable de l'Europe rendent justice à la pertinence du concept de dissuasion. Alors que la riposte graduée, fille de la guerre froide, était une stratégie de la guerre en Europe, de la bataille, envisageant l'escalade y compris nucléaire sur le sol européen, la dissuasion demeure le refus de la guerre. C'est le seul concept adapté aux réalités de l'Europe.

Deux grandes questions domineront les années qui viennent. La sortie des pays de l'Est du système dans lequel ils étaient enfermés et ce dégel de Yalta doit être réussi. L'évolution de la question allemande : comment pourra-t-elle se faire dans un cadre européen ?

A ces deux questions, la principale réponse réside dans la capacité d'aller au-delà de la détente et d'organiser les coopérations Est-Ouest nécessaires en Europe. Nous ne le ferons pas en instaurant un déséquilibre militaire, en créant un vide stratégique à l'Ouest. Pour dialoguer, il faut être libre et indépendant. La dissuasion le permet, alors que la logique de riposte flexible l'exclut. Tout le monde le reconnaît, y compris le chef d'état-major soviétique qui, le 5 juillet dernier, indiquait : « Le nucléaire envisagé comme arme politique et non en tant que bataille correspond tout à fait aux intérêts du peuple français. » J'ajouterai aux intérêts des peuples d'Europe, car refuser la bataille en Europe concerne toute l'Europe.

C'est au moment où tout cela, au terme de longues querelles, de maints débats, apparaît en pleine lumière, que vous décidez, pour des raisons de positionnement tactique, de vous écarter de ce consensus qui fait aussi la force de la posture française de défense.

M. Arthur Paecht. Vous ne m'avez pas entendu !

M. François Fillon. Et c'est vous qui portez la responsabilité de la rupture !

M. Jean-Yves Autexier. Ce n'est pas servir la cause de la défense de l'Europe, car je ne vois pas sur quel rôle elle pourrait s'appuyer, sinon sur celui que nous avons construit en France. L'émergence d'un pôle de défense européen n'est sûrement pas pour demain, mais c'est l'affaire d'une génération. C'est une raison supplémentaire pour s'y impliquer.

Je n'ai pas trouvé dans vos propos, que j'ai écoutés avec attention, la rupture, le fait nouveau qui vous ferait vous éloigner de cette cause. La loi de programmation devait être actualisée. C'est vous-mêmes qui aviez introduit son article 4.

M. François Fillon. Actualisée oui, mais pas à la baisse !

M. Jean-Yves Autexier. C'était un programme très ambitieux, comme vous l'aviez souligné, monsieur Fillon, en tant que rapporteur. Il s'agissait de porter à 4 p. 100 du produit intérieur brut marchand l'effort de défense, d'assurer en cinq ans une progression de 40 p. 100 des crédits du titre V.

M. Philippe Mestre. Mais vos collègues ont voté ce programme !

M. Jean-Yves Autexier. En a-t-on pris le chemin ? En avez-vous vous-mêmes pris le chemin ?

M. François Fillon. Absolument ! Il n'y a eu qu'un milliard d'écart sur une seule année !

M. Jean-Yves Autexier. Vous aviez fixé l'objectif à 4 p. 100 du produit intérieur brut marchand. Mais, en 1986, ce fut 3,6 p. 100 ; en 1987, 3,6 p. 100 et en 1989, c'est toujours 3,6 p. 100 !

M. François Fillon. 4 p. 100 en fin de période !

M. Jean-Yves Autexier. Monsieur Fillon, vous nous avez indiqué dans votre intervention que vous reprochiez à cette actualisation de manquer de cohérence avec les discussions de Vienne. Ces négociations, justement, sont très importantes, et on ne saurait prétendre que le projet de loi amorce un désarmement unilatéral antérieur aux accords possibles. Vous savez très bien que, pour les plafonds, l'accord est proche. On en est à discuter de la répartition des efforts de désarmement entre les pays de l'Alliance. Pensez-vous sincèrement qu'en inscrivant 4 p. 100 du produit intérieur brut marchand avec ce volontarisme terrible, vous vous prépariez à tirer les conséquences des accords de Vienne ? J'estime au contraire que tous ceux qui, avec vous, s'étaient fixé cet objectif s'exposaient à de graves déconvenues au regard des résultats que l'on peut actuellement en attendre.

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission de la défense nationale et des forces armées, rapporteur. Très bien !

M. Jean-Yves Autexier. Ce n'était pas la meilleure façon de s'y préparer que de programmer un effort à 4 p. 100.

M. François Fillon. Cet objectif, nous l'avions voté tous ensemble !

Plusieurs députés du groupe communiste. Pas nous !

M. François Fillon. Quelle incohérence, monsieur Autexier !

M. Jean-Yves Autexier. Non, ce n'est pas une incohérence !

M. François Fillon. En fait, vous votez n'importe quoi !

M. François Hollande, rapporteur pour avis. Vous, vous votez bien pour Poher ! (Sourires.)

M. Jean-Yves Autexier. J'ai écouté avec attention M. Paecht et j'ai relu son intervention du 9 avril 1987 où il déclarait : « Une loi de programmation ne peut pas et ne doit pas être une loi d'addition de programmes. » J'ai discerné dans ces lignes plus qu'une affirmation, une appréhension.

Qu'on en juge ! Dès l'année 1987, alors que vous aviez la responsabilité des affaires, le retard était déjà de 7,8 milliards. C'est la loi de règlement budgétaire qui nous l'a appris. Pouvaient-on continuer ainsi, avec une loi de programmation fixant des objectifs peu accessibles et une réalité en décalage croissant ?

Les dérivés de coûts de certains programmes pouvaient-elles rester sans conséquence ? C'était 26 p. 100 sur le char Leclerc, 56 p. 100 pour l'adaptation de l'A.S.M.P. sur les Super-Etendard, 27 p. 100 sur les Mirage 2000 DA, 18 p. 100 sur les frégates anti-aériennes, etc. Il y a naturellement toutes sortes de bonnes raisons à cela. Mais peut-on ignorer cet état de fait et les contraintes qu'il fait peser sur la programmation ?

Cet amoncellement de programmes ressemblait parfois plus à une addition qu'à une programmation.

M. François Fillon. M. Chevènement dit qu'il n'en a pas supprimé !

M. Jean-Yves Autexier. A-t-on partout tiré les leçons du concept de suffisance ? La course à la sophistication est-elle partout justifiée ? Est-elle compatible avec les moyens, avec les délais, avec le nombre des unités commandées ?

Bien souvent, la programmation mésestimait les effets des sauts technologiques intervenus. Remplacer nombre pour nombre les matériels des années soixante par ceux de nouvelle génération...

M. Arthur Paecht. Cela n'a jamais fait baisser les coûts !

M. Jean-Yves Autexier. ... n'est-ce pas risquer d'ignorer l'accroissement des puissances de feu, de la mobilité, des capacités ? C'est en tout cas faire l'impasse sur les coûts. Le nouvel hélicoptère H.A.F.-H.A.C. coûtera cinq fois le prix d'une Gazelle HOT, le char Leclerc deux fois et demie celui de l'AMX 30 B 2, et on pourrait multiplier les exemples. Par comparaison, le programme Rafale n'est vraiment pas gourmand !

Ne risquons-nous pas d'être touchés par ce qu'on appelle le « désarmement structurel » aux Etats-Unis ?

Il fallait bien examiner ces questions, y répondre, se ressaisir, réévaluer nos choix.

Je conçois que la manière dont s'était, au départ, engagé le débat avait de quoi inquiéter. Mais depuis lors, un bon chemin a été parcouru. Le ministre de la défense a su faire partager ses exigences, et les arbitrages nécessaires ont été rendus par le Président de la République.

Tous les grands programmes de la loi de 1987 sont maintenus.

M. François Fillon. C'est trop, c'est un amoncellement, avez-vous dit !

M. Jean-Yves Autexier. Dix-neuf milliards d'économie sur les exercices 1990 et 1991 sont rendus possibles. Or, monsieur Fillon, vous avez déclaré, selon une dépêche : « L'opposition est prête à voter une réduction de 20 milliards des crédits, mais pas plus. » Je ne sais pas quelle était la base de vos appréciations, car les citations des dépêches sont toujours abrégées, mais enfin, nous en sommes à 19 milliards sur les exercices 1990 et 1991 !

M. François Fillon. C'était 20 milliards sur cinq ans !

M. Jean-Yves Autexier. Le budget de 1990 dépassera 103 milliards, celui de 1991 atteindra 107, et nous irons jusqu'à 116 en 1993. Où est le désengagement ?

M. Jean-Claude Lefort. En effet !

M. Gilbert Millet. Vous n'avez pas à vous plaindre, monsieur Fillon !

M. Jean-Yves Autexier. C'est en réalité un freinage léger après un coup d'accélérateur brutal. La part du P.I.B.M. restera fixée entre 3,6 et 3,7 p. 100. L'effort ne faiblira pas.

Alors, dans ces conditions, on peut comprendre que l'opposition s'oppose. C'est son rôle. On peut comprendre que « l'opposition sans complexe au gouvernement socialiste » prônée dimanche par M. Pasqua trouve ici des émules. « Occupons-nous en priorité de nous opposer aux socialistes », annonçait à Archachon M. Jean-Louis Debré. Je ne voudrais pas que cette seule considération suffise à animer le débat.

Car enfin, sur le fond, vous aurez du mal à trouver l'ombre d'une remise en cause de la continuité de notre politique de défense.

Les missions sont affirmées sans ambiguïté : la dissuasion, garantie de l'indépendance et de l'identité de la France ; l'engagement européen et la fidélité à nos alliances ; la présence de la France dans le monde et les capacités de projection de nos forces.

Les moyens de ces missions sont fournis. Pour les forces nucléaires, je note que la construction du S.N.L.E. de nouvelle génération se poursuit. C'est une réussite technologique. Il sera mis en service en 1994.

M. Arthur Paecht. C'est de l'auto-satisfaction !

M. Jean-Yves Autexier. Il sera équipé comme prévu du système d'armes M 45, puis du missile M 5, dont le programme se poursuit.

Dès 1991, tous les sous-marins lanceurs d'engins seront dotés du missile M 4. D'ici à 2008, six bâtiments seront équipés du missile M 5. Le programme des avions de patrouille maritime Atlantique 2 se poursuit.

M. Arthur Paecht. Tout va bien !

M. Jean-Yves Autexier. La diversité des vecteurs de la dissuasion est encouragée. En 1992, ce sera la livraison des Hadès. Le couple Mirage 2000 N-A.S.M.P. est d'une efficacité redoutable. A qui fera-t-on croire qu'il faut plus de trois escadrons pour délivrer « l'ultime avertissement » ? Le retour à une saine notion de suffisance n'affaiblit pas la dissuasion, il la renforce.

M. François Fillon. C'est la position du Président de la République !

M. Jean-Yves Autexier. Deux escadrons vont être opérationnels et le troisième le sera au 1^{er} juillet 1990.

Vous évoquez le rééquipement du plateau d'Albion. Or tout le monde sait bien que le missile S 3 peut fort bien attendre quelques années. Du reste, plusieurs hypothèses avaient été envisagées : l'adaptation du M 45 puis celle du M 5, la réalisation du missile S 4, la mobilité du missile sol-sol.

Laissons-nous quelques années pour réfléchir à des choses qui, manifestement, ne pressent pas.

M. Jean Tardito. Et si l'on commençait à désarmer, ne serait-ce pas bien ?

M. Jean-Yves Autexier. Est-ce le mauvais moment pour attendre ? Selon vous, monsieur Fillon, tel serait le cas car, plus tard, nous serions empêtrés par les résultats des négociations Start. Pourtant, la position de la France est claire.

M. François Fillon. Nous verrons !

M. Jean-Yves Autexier. Les négociations Start ne nous concernent pas. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. François Fillon. Nous verrons quelle sera la position de nos alliés à l'égard de ce texte.

M. Jean-Yves Autexier. Chacune des deux grandes puissances dispose de 6 000 têtes nucléaires, alors que nous n'en avons que 300. Nous ne sommes pas concernés.

Que, le moment venu, la question se pose, et je suis sûr que la cohésion se referra.

Je me suis attardé sur les grands programmes nucléaires parce que chacun sait bien qu'ils constituent la marque d'une politique de défense, mais, dans le domaine conventionnel, la même analyse s'impose. A qui fera-t-on croire, en effet, que notre défense est un « modèle réduit » quand le porte-avions à propulsion nucléaire consacrerait notre rang de troisième marine du monde ?

Le programme Rafale est maintenu, au même terme, pour l'armée de l'air.

Qui croira que la France baisse sa garde quand les programmes du char Leclerc, de l'hélicoptère franco-allemand HXP-HAC, de l'hélicoptère NA 90 sont maintenus ? Au contraire de la plupart de nos alliés, nous maintenons l'effort.

M. François Fillon. Non, ne dites pas ça !

M. Jean-Yves Autexier. Ah, que diriez-vous si nous suivions l'exemple américain !

M. Jean Tardito. Chiche !

M. Jean-Yves Autexier. Le budget militaire américain a connu une croissance nulle en 1987 ; il a été réduit de 5 p. 100 en 1988, et de nouvelles coupes budgétaires sont intervenues en 1989.

M. François Fillon. Vous êtes de mauvaise foi ! Ils ont augmenté leur budget pendant des années !

M. François Hollande, rapporteur pour avis. Vous vous êtes toujours alignés sur la position des Américains !

M. François Fillon. C'est de la mauvaise foi !

M. Jean Brocard. Quand on veut trop prouver, on aboutit au résultat contraire !

M. Jean-Yves Autexier. Depuis trois ou quatre ans, ils ont réduit leur effort.

Qu'aurions-nous entendu si nous avions opéré, comme les Britanniques, des réductions successives de 2 p. 100, 3 p. 100 puis 7 p. 100 depuis 1987 ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. François Fillon. Après une augmentation très importante !

M. le président. Mes chers collègues, veuillez laisser l'orateur s'exprimer.

M. Jean Brocard. Trop, c'est trop !

M. François Fillon. Ce n'est pas sérieux !

M. Guy-Michel Chauveau. On vous a laissé parler !

M. François Fillon. Il dit des bêtises !

M. Jean-Yves Autexier. Je tiens à donner ces chiffres sur la durée pour montrer précisément qu'il ne s'agit pas de foudrilles, mais de continuité depuis quatre ans.

Le rapport du président Boucheron n'est pas un rapport d'opposition ; il n'est d'ailleurs pas non plus un rapport de majorité. C'est un rapport inspiré par l'intérêt général.

M. Guy-Michel Chauveau. C'est un bon rapport !

M. Jean-Yves Autexier. Chacun a remarqué sa qualité.

Il rappelle que de 1984 à 1988 - nous sommes encore sur une période de quelques années - les pays membres de l'O.T.A.N. ont réduit leurs dépenses militaires en moyenne de 3 p. 100.

M. François Fillon. La Grande-Bretagne l'augmente !

M. Jean-Yves Autexier. Chez nous, il y a un ralentissement de la croissance, mais nous conservons une croissance normale qui suivra le P.I.B.M. La France a toujours consacré à ce budget, depuis quinze ans, une moyenne voisine de 3,7 p. 100 du P.I.B.M. Eh bien, demain, ce sera entre 3,6 et 3,7 p. 100 ! Alors pourquoi ces cris d'alarme ? Ne soyez pas, chers amis, les intégristes de la décimale, d'autant qu'il s'agit de la deuxième décimale !

M. François Fillon. Si vous aviez été au pouvoir plus tôt, il n'y aurait jamais eu de force de dissuasion !

M. Jean-Yves Autexier. Je n'en suis pas sûr ! Le président Mendès-France a pris ses responsabilités à l'époque.

M. François Fillon. Ne donnez pas de leçons !

M. Jean-Yves Autexier. Je vais vous citer une nouvelle source.

En 1987, M. Giraud administrait une leçon qui pourrait être entendue : « Nous pouvons avoir des divergences de vues, des prévisions différentes sur ce qui sera bon demain. Cela est tout à fait légitime. Personne n'est sûr de ne pas se tromper. Essayons de traiter calmement les problèmes qui se poseront en les préservant de la politique politicienne. »

M. Arthur Paecht. Prenez-en de la graine !

M. Jean-Yves Autexier. Vous appliquez assez mal ce que vous préconisiez hier !

M. François Fillon. Vous devriez vous inspirer de cet exemple !

M. Jean-Yves Autexier. J'ai également lu dans le journal *Le Monde*, que je lis comme vous : « Notre attitude doit être motivée par des impératifs politiques, et par ces impératifs seulement. » Il s'agit d'une déclaration de M. Kasperleit à Arcachon.

Derrière tout cela, il y a une question politique réelle.

Cette politique de défense, même quand elle rencontre, à un moment ou à un autre, des difficultés budgétaires, est la politique de défense de la France. Elle est fondée sur des techniques ; elle repose sur des hommes et elle trouve sa force dans la volonté populaire et dans le consentement qui en est le fruit.

M. Philippe Mestre. Il n'y a pas longtemps !

M. Jean-Yves Autexier. Ainsi que vous l'avez constaté, ce consensus constitue, vis-à-vis de l'extérieur, une force immense. Il suffit d'observer le fossé existant en Grande-Bretagne entre les forces politiques, les incertitudes qui règnent en Allemagne fédérale, la crise de l'O.T.A.N., dont je disais un mot à l'instant, pour mesurer à quel point l'accord sur les moyens d'assurer la liberté et l'indépendance du pays est un atout inappréciable.

M. Jean-Claude Gayssot. Et les socialistes allemands, que disent-ils ?

M. François Hollande, rapporteur pour avis. Vous soutenez les Américains, puis vous vous référez aux sociaux-démocrates ! Décidément vous avez tous les défauts en ce moment, monsieur Gayssot !

M. Jean-Yves Autexier. Il me semble que l'évolution rapide de la situation politique à l'est de l'Europe justement - cela concerne les Allemands - recèle beaucoup d'espoirs mais aussi certains périls. Si, à l'ordre figé des blocs, succède l'émiettement et la rivalité des nationalités, si les convergences d'intérêts entre les Etats qui formaient jadis la *Mitteleuropa* venaient à l'emporter sur les solidarités européennes, je ne suis pas sûr que cela serait avantageux pour la France.

En ce moment, plus que jamais peut-être, nous avons besoin d'assurer la solidité d'un rôle de dissuasion indépendant, capable de vertébrer demain un pilier européen de défense.

Oui ! cette politique rassemble, et au-delà de la majorité présidentielle : ce qui fait le consensus sur la défense, c'est un accord au-delà d'une infinité de divergences !

Il y a ceux qui ont soif de transformations sociales profondes et qui savent bien qu'elles ne se feront que si le pays a la maîtrise de son destin.

Il y a ceux qui entendent affirmer avec force l'indépendance nationale contre la logique des blocs.

Il y a ceux qui aspirent à poser les bases d'une défense pour l'Europe.

Il y a ceux qui estiment qu'au-delà de tout, la vitalité des nations est le seul moteur de la communauté internationale.

M. Jean Tardito. Cela fait un peu auberge espagnole !

M. Jean-Claude Lefort. Il y a ceux qui veulent le désarmement, tout simplement !

M. Jean-Yves Autexier. Il y a aussi ceux qui ne veulent pas dissocier leur engagement en faveur des mouvements de libération dans le monde et les moyens nécessaires à la liberté de la France.

Etonnante alchimie, si profondément originale qu'elle surprend et impressionne nos interlocuteurs étrangers. Mais qui ne voit pas qu'il s'agit-là de la première force de notre politique de défense ?

Certains qui, à plus d'un titre, pourraient se réjouir de cet état de choses, prennent aujourd'hui le prétexte d'un ajustement budgétaire indispensable face à certaines dérives, pour prendre le risque de rompre. Qu'ils ne franchissent pas ce Rubicon ! L'opposition doit certes s'opposer - c'est son meilleur ciment - mais il y a tant de domaines où son talent peut s'exercer.

En 1987, nous avons voté le texte que le gouvernement que vous souteniez nous avait soumis...

M. Francis Fillon. Et avant ?

M. Jean-Yves Autexier. ... au risque de déplaire, y compris dans nos rangs, vous le savez comme moi.

M. Arthur Paecht. Vous en êtes sortis grandis !

M. Jean-Yves Autexier. Nous ne le regrettons pas. Reprenons ce débat de 1987.

Jacques Chirac, souhaitant ce consensus, déclarait : « La preuve serait apportée que le jeu normal de la démocratie et de l'alternance n'affecte pas le choix résolu de la France en faveur de son indépendance et de sa liberté. »

M. François Fillon. C'était un bon texte !

M. Jean-Yves Autexier. Je regrette que ce souci de rassemblement s'arrête dès lors que vous n'êtes plus aux affaires. Pour vous, c'est vérité en 1987, erreur en 1989 !

Craignez plutôt d'ouvrir une boîte de Pandore d'où s'échapperaient demain des vues bien opposées aux vôtres.

M. Gilbert Millet. N'invoquez pas les gendarmes ! (*Sourires.*)

M. Henri de Gastines. C'est un mauvais choix dans les termes !

M. Jean-Yves Autexier. Voyez l'environnement ! Voyez, la poussée des tenants du désarmement nucléaire en Europe ! Voyez l'influence de ceux qui voudraient priver l'Europe de ses moyens de défense ! Voyez qui s'engouffrerait dans une brèche qui serait ainsi ouverte !

Il n'est pas à la mode, par les temps qui courent, de vouloir se donner les moyens d'une défense indépendante. Nous en sommes au point d'avoir, pour reprendre le titre d'un ouvrage de François de Rose, à « défendre la défense ».

M. Arthur Paecht. Ce n'est pas ce que vous êtes en train de faire !

M. Jean-Yves Autexier. Oui, nous voyons bien les conséquences d'une rupture du consentement : ce serait la fin de « l'exception française ». Je ne suis pas sûr que la France y gagnerait.

M. François Fillon. Proposez-nous un autre texte !

M. Jean-Yves Autexier. La politique de défense est trop constante pour que des ajustements budgétaires viennent en changer le sens. Elle est, en elle-même, un appel à un rassemblement des Français. Entre ceux qui exigent toujours plus et ceux qui demandent moins et vite, les Français ont vite fait de forger leur opinion et de fonder leur jugement.

M. Jean-Claude Lefort. Faites un sondage !

M. Jean-Yves Autexier. Plusieurs ont été réalisés, mon cher collègue.

L'opinion discerne facilement la volonté de garantir la liberté et l'indépendance par une politique de défense moderne actualisée au travers de laquelle chacun voit bien qu'il s'agit de préparer aussi l'avenir en Europe.

Voilà pourquoi, mes chers collègues, je vous invite à rejeter cette question préalable et, sans attendre, à débattre du contenu de ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je veux dire quelques mots au nom de l'exécutif.

Le législatif s'est prononcé en adoptant, dans la loi votée le 9 avril 1987, un article 4 prévoyant que le Gouvernement devrait déposer « un projet de loi qui proposera, si nécessaire, de modifier les crédits de paiement qu'il est prévus d'inscrire aux titres V et VI... ». Le Gouvernement exécute donc la volonté du législateur.

Celui-ci a souhaité qu'un projet de loi soit déposé, et s'il est déposé c'est pour être discuté.

M. Serge Charles. Comme c'est simple !

M. le ministre de la défense. Cela me paraît le bon sens même.

Par conséquent, puisque M. Fillon a fait un pas vers moi, je souhaite, dans un esprit cartésien, qu'il aille un peu plus loin. A partir du moment où la loi a décidé qu'il fallait pré-

senter un projet tendant à modifier la loi de programmation, il faut s'exécuter. (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Baumel. Tout dépend du projet ! Il y a projet et projet !

M. le président. Je mets aux voix la question préalable opposée par M. Arthur Paecht.

Je suis saisi par le groupe Union pour la démocratie française et le groupe socialiste d'une demande de scrutin public. Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	545
Nombre de suffrages exprimés	542
Majorité absolue	272
Pour l'adoption	262
Contre	280

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Jacques Boyon, premier orateur inscrit.

M. Jacques Boyon. Monsieur le ministre, comme tous mes collègues, j'ai lu l'exposé des motifs de votre projet de loi ; j'en ai lu l'annexe ; j'ai écouté avec beaucoup d'attention vos déclarations et votre discours cet après-midi. Vos analyses pertinentes et lucides sur l'évolution des menaces et l'ampleur des missions assignées à notre défense et à nos armées m'ont convaincu d'une chose : l'actualisation de la programmation militaire votée à la quasi-unanimité par le Parlement en 1987 ne doit pas être une révision en baisse. Pour les deux années qui restent à courir et pour la suite, l'effort d'équipement de nos armées ne doit pas être ralenti.

Peut-être en aviez-vous vous-même l'intime conviction, tant on ressent de discordance entre l'analyse diplomatique et militaire de l'annexe du projet de loi - si proche de celle de la précédente programmation que mon groupe pourrait la voter - et la traduction des objectifs en moyens financiers.

Je regrette en tout cas que vous n'ayiez pu convaincre M. le Président de la République. Il qualifiait lui-même en 1987, on l'a dit, la précédente loi de programmation de « réaliste, raisonnable et cohérente », comme le rappelait récemment le Premier ministre de l'époque, Jacques Chirac, qui la lui avait proposée. Ses exigences et ses engagements sont toujours aujourd'hui aussi raisonnables.

Je regrette que vous n'ayiez pas convaincu non plus M. le Premier ministre. Il était en 1987 l'orateur de votre groupe, et il lui demandait de voter cette précédente loi de programmation en la qualifiant de « loi du Président », ce qui était un peu abusif, mais, peu importe, l'essentiel étant qu'elle fût largement votée puisqu'elle était bonne. « L'obligation de moyens » dont il parlait lui-même - car c'est bien aussi sur les moyens qu'ils s'engageaient, lui et votre groupe - devrait être toujours aussi impérative aujourd'hui.

Le R.P.R. aurait voté le projet s'il avait poursuivi l'effort financier engagé en 1987. Contrairement à ce que vous avez dit, monsieur le ministre, il ne pense pas que l'on ne fait jamais assez pour la défense. Il estime que la programmation de 1987 était la bonne mesure, comme vous d'ailleurs, puisque vous l'avez votée. Mais lui ne se déjuge pas, il le pense encore : il s'agissait de la bonne mesure sur cinq ans et pas seulement sur trois ans. Il ne peut donc approuver une réduction de 10 p. 100 environ sur les crédits de 1990, de 1991 et, bien évidemment, de même ampleur sur les deux années suivantes.

Votre projet ne peut être compris s'il n'est replacé par rapport aux programmations antérieures, car vous êtes d'une grande discrétion et d'une grande habileté dans sa présentation.

Je rappelle donc qu'en 1986, M. Jacques Chirac, découvrant les retards, les incohérences, les dérapages pris dans l'exécution de la loi de programmation, votée en 1983 à l'initiative du gouvernement socialiste, décida d'en mettre une nouvelle en chantier.

Cette loi votée - chacun l'a dit - par la majorité U.D.F.-R.P.R. et par le groupe socialiste était une loi ambitieuse. Elle voulait, en cinq ans, rattraper le retard pris auparavant et remettre aux niveaux quantitatif et qualitatif l'équipement de nos armées. L'effort financier était important : il visait un niveau très proche de 4 p. 100 du produit intérieur brut. De nombreux programmes, en balance depuis plusieurs années, étaient décidés et lancés, en matière nucléaire et en matière conventionnelle.

Le gouvernement de M. Chirac avait quelque mérite à décider cet effort : les finances de l'Etat étaient alors mal en point et la priorité allait à la résorption du déficit budgétaire ; le taux de croissance économique à l'époque ne dégageait pas, par lui-même, de plus-values de recettes fiscales. Mais il fallait redresser vigoureusement le cap en matière de défense, alors qu'aujourd'hui il suffirait de continuer sur la lancée acquise.

Malgré l'ampleur des ambitions et de l'effort, le pari fut tenu trois ans, les années les plus difficiles, dans les budgets de 1987, de 1988 et même encore de 1989 malgré, déjà, quelques relâchements.

Nous sommes donc arrivés, avec un peu de retard, à l'actualisation à mi-parcours que la loi de 1987 avait prévue elle-même. Ses auteurs espéraient pouvoir, à l'occasion de son actualisation, grâce à des ressources nouvelles et à des économies faites dans une rigoureuse gestion des programmes et des crédits, combler quelques lacunes ou insuffisances : la détection aérienne avancée, la flotte de surface par exemple. Vous avez fait, monsieur le ministre, le choix inverse.

C'est sur cette obligation législative d'actualisation que votre Gouvernement vient greffer sa nouvelle programmation.

Dès le début de la préparation du budget pour 1990, au printemps de cette année, on apprend que les crédits de la défense sont menacés. A l'été, au détour d'une conférence de presse, tombe l'arbitrage du Président de la République. Après quelques ajustements, la traduction chiffrée en clair apparaît : 19 milliards de moins en 1990 et 1991 que l'enveloppe votée - je dis bien votée et pas seulement prévue - en 1987, soit environ 10 p. 100.

Il ne s'agit donc pas, monsieur le ministre, d'une progression ralentie, mais d'une diminution par rapport aux engagements de la programmation. Ce n'est plus un ajustement, ce n'est pas une actualisation, c'est une coupe claire. Nous cherchons, aujourd'hui encore, les justifications de cette amputation.

Trois argumentations auraient pu la justifier : la disparition de certaines menaces, la suppression de certaines missions, la renonciation à certains moyens. Sur les trois vous n'en avancez véritablement aucune.

Sur les menaces, vous nous invitez à la vigilance : les évolutions à l'Est peuvent s'arrêter ou se retourner ; au Sud sur le bassin méditerranéen, en Afrique, en Orient, l'instabilité subsiste. Vous dites que nos forces doivent rester à tout instant en mesure de faire face ou d'intervenir, et vous avez raison.

Pour les missions, vous ne renoncez à aucune : la France doit par la dissuasion assurer son intégrité territoriale : elle doit continuer de participer à la défense de l'Europe et d'assumer ses responsabilités et ses engagements - écrits ou non dans des accords de défense - envers ses partenaires, ses alliés, ses amis traditionnels ; elle doit défendre ses nationaux et ses intérêts partout dans le monde ; elle doit protéger ses approvisionnements. Le Zaïre, le Togo, le Tchad, le Golfe persique, le Liban, autant de théâtres où, ces dernières années, nos armées avec des armements, des transports, des communications adaptés et toujours à moderniser ont permis à la France d'être fidèle à sa mission, à sa vocation et de tenir son rang de puissance mondiale. Vous le dites encore et vous avez raison.

Restent les moyens : la politique de défense suivie jusqu'à ce jour a-t-elle été trop ambitieuse ou trop laxiste ? Avons-nous trop ou trop bien fait ? Vous affirmez que vous ne renoncez à aucun programme important. Vous annoncez que vous allez les étaler et que cela n'est pas grave car - je

reprends les termes que vous avez employés devant la commission des finances - tout est flexible. Là, vous n'avez plus raison !

Votre discours n'est plus cohérent. Si les menaces subsistent, pourquoi étaler les programmes et diminuer les commandes ? Pourquoi différer l'entrée en service de matériels modernes et pourquoi diminuer la capacité de nos forces ?

Il faut bien rechercher l'explication ailleurs. Je la vois dans l'incapacité du Gouvernement à maîtriser les finances de l'Etat face à tous les besoins.

Le Gouvernement voulait faire un effort pour l'école et nous le comprenons d'autant plus que nous avions commencé de le faire. Vous vous êtes laissé enfermer dans le faux choix « l'armée ou l'école » alors que la situation économique et financière d'aujourd'hui permet de prendre en compte les besoins des deux beaucoup plus facilement qu'en 1987 ou 1988.

Le débat budgétaire sera l'occasion pour les orateurs de mon groupe de critiquer les choix et les orientations du projet de loi de finances pour 1990. Je puis dire dès maintenant que le Gouvernement a cédé à la facilité en prenant sur le budget de la défense pour donner ailleurs. C'est vrai que c'est un gros budget et qu'il a plus de souplesse que d'autres. C'est vrai aussi que personne - militaire ou civil - ne descendra dans la rue pour protester. Mais c'est une politique à bien courte vue. Nous savons que vous vous êtes battu personnellement pour l'éviter, mais nous avons à nous prononcer non-sur vos efforts ou sur vos intentions, mais sur le texte et surtout sur les chiffres du Gouvernement.

Vous essayez donc aujourd'hui de nous persuader que, parce que dans le domaine des équipements militaires on travaille sur un horizon de trente à cinquante ans, on n'est pas à deux ans près. Vous employez des mots pudiques et flous : comme « étalement » pour le porte-avions nucléaire, comme « veille technologique » pour le missile S 4. C'est très exactement ainsi qu'a procédé dès 1984 le gouvernement socialiste quand, avec votre prédécesseur M. Henu, il a envoyé par le fond la programmation votée deux ans avant.

Vous ne renoncez à aucun programme, mis à part quelques programmes secondaires dont le nom n'a guère franchi la porte des bureaux des états-majors. Le président de la commission de la défense s'en réjouit et vous en a félicité.

Je crois que c'est un hommage que vous rendez à la précédente programmation, à sa cohérence et à sa globalité. Je ne devrais donc pas vous reprocher de ne pas faire de choix. Raisonnablement, vous ne pouviez d'ailleurs pas en faire. Mais, paradoxalement, votre annonce que tous les grands programmes sont maintenus, malgré une baisse de 10 p. 100 des crédits qui leur avaient été affectés nous inquiète, car cela veut dire que tous sont menacés ou compromis et qu'aucun, même la dissuasion nucléaire, n'est à l'abri d'une amputation.

A travers la programmation proposée par le Gouvernement commence donc à se dessiner une nouvelle politique de défense que nous refusons pour deux raisons fondamentales : la France ne doit pas baisser sa garde ; la France ne s'est jamais rendue coupable d'excès d'armement.

Le Gouvernement ampute de 10 p. 100 l'enveloppe financière de 1990 et 1991. Vous nous dites : la France ne doit pas baisser sa garde et elle ne la baisse pas.

Je ne doute pas de votre sincérité personnelle. Mais comment imaginer qu'autour de nous, en Europe et dans le monde, nos alliés, nos amis ou nos adversaires potentiels interprètent une telle réduction autrement que comme une baisse de la garde de la France. Les affirmations et les discours ne peuvent rien changer à la netteté brutale des chiffres.

Par rapport à ce qui était prévu, décidé et donc attendu, la réduction des crédits aura d'abord des effets physiques, concrets directs sur la capacité de renseignement, de mobilité, de communication et de feu de nos armées ; des matériels obsolètes resteront en service plus longtemps ; les matériels modernes entreront en service plus tard, en quantité réduite, sans doute aussi avec des caractéristiques amoindries.

Les économies attendues coûteront cher. Chacun comprend bien qu'en allongeant des programmes ou en diminuant des commandes, on va vers une augmentation des coûts unitaires des matériels. C'est d'autant plus vrai qu'une bonne part est conçue et produite dans des établissements publics - chantiers navals ou arsenaux du GIAT - dont l'Etat devra bien

couvrir les coûts de fonctionnement quel que soit le volume du plan de charge, ou quel que soit leur statut, si le statut doit en changer.

La révision de la loi de programmation va directement à l'encontre des réformes nécessaires qui avaient été engagées par la délégation générale à l'armement dans ces secteurs. Car en diminuant les plans de charge - en un temps où les commandes étrangères deviennent chaque jour plus rares - on porte atteinte à la compétitivité de notre industrie de défense et à sa capacité exportatrice dont pourtant notre balance commerciale a bien besoin.

Enfin, le ralentissement de l'effort militaire préoccupe ceux qui se soucient de l'avenir de la recherche. La défense est, de tous les ministères, celui qui consacre la plus grande part de son budget d'équipement à la recherche : 30 p. 100 environ. On sait que la recherche n'est jamais uniquement militaire et que les retombées civiles sont immenses. Il est facile d'imaginer que, devant la diminution de leurs crédits, les gestionnaires auront tendance à privilégier l'immédiat ou le futur proche, c'est-à-dire les commandes, par rapport au futur éloigné, c'est-à-dire les études. La recherche sera à coup sûr la grande victime de la nouvelle programmation.

Mais les effets ne se limitent pas aux armées. Une programmation aussi en retrait sur la précédente, c'est un renversement de la politique amorcée en 1987 pour la défense européenne.

A l'époque, chacun s'en souvient, devant le développement des négociations américano-soviétiques sur les forces nucléaires intermédiaires et le risque de réduction progressive à terme de la présence militaire américaine en Europe, M. Jacques Chirac avait, dans un grand discours devant l'assemblée de l'Union européenne occidentale, adjuré nos partenaires de faire assumer par l'Europe elle-même une part plus grande de sa propre défense. Il avait été entendu. Mais ce n'était n'était pas seulement un discours. Par la programmation votée en 1987, la France montrait l'exemple.

Aujourd'hui, tandis que la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne maintiennent leur effort de défense, la France en relâchant le sien, mesuré en part de P.I.B., s'engagerait dans la mauvaise voie.

La France ne doit pas perdre de son poids militaire et donc diplomatique dans l'Europe qui se construit.

La deuxième raison de notre opposition à cette nouvelle programmation est que la France ne s'est jamais rendue coupable d'excès d'armement.

En affirmant que la France assumerait sa sécurité aussi efficacement avec moins de moyens que prévu en 1987, le Gouvernement laisse croire qu'elle a trop consacré à sa défense ces dernières années.

Nous ne pouvons pas laisser dire que, avec la programmation de 1987, on a trop fait ou on est allé trop vite.

On ne peut accepter la thèse selon laquelle, si la France ne s'engageait pas elle-même dans la réduction de ses armements, elle serait coupable de surarmement. C'est un contresens total sur la politique de défense pensée par le général de Gaulle et suivie depuis trente ans.

A la différence des Etats-Unis et de l'Union soviétique qui ont accumulé des arsenaux nucléaires et conventionnels excessifs, la France a toujours mesuré son effort de défense à son importance, à son territoire, à sa population.

Elle n'a jamais participé à la course aux armements.

C'est vrai pour sa dissuasion nucléaire : je rappelle que la France s'est dotée d'armes d'une capacité suffisante pour causer chez un agresseur des destructions égales au gain ou à l'enjeu que sa destruction ou son occupation pourrait représenter pour lui, et rien de plus.

C'est vrai aussi pour son armement conventionnel : sa capacité était fixée en rapport avec celle de ses alliés européens ou des alliés européens de l'U.R.S.S. Elle voulait simplement que le nombre de ses chars ou de ses avions de ligne ne soit pas trop inférieur à celui de l'Allemagne ou de la Grande-Bretagne, de la Tchécoslovaquie ou de la Pologne.

En revanche, il est vrai que notre pays a voulu faire l'effort pour se tenir au niveau qualitatif des armes des grandes puissances : sa défense aurait perdu toute crédibilité si ses chars n'avaient pas la même puissance de feu, si ses avions n'avaient pas la même discrétion, si elle n'avait pas une aviation embarquée, si ses missiles n'avaient pas la même capacité de pénétration et la même précision, si ses communications n'avaient pas la même sûreté.

Le volume de nos armements et de nos équipements n'a jamais été fixé en fonction de celui des deux grandes puissances mondiales. Il n'a jamais été conçu comme un moyen d'agression. De ce fait, il ne peut être actuellement affecté par les décisions de désarmement partiel - nucléaire ou conventionnel - que peuvent prendre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

Même si nous souhaitons le progrès et l'aboutissement des négociations de désarmement, reconnaissons tous que, comme le disait François Fillon, anticiper aujourd'hui sur l'issue des discussions en cours ou futures serait mettre la France en position de faiblesse demain.

La défense prévue par la programmation votée en 1987 était déjà minimale - pour reprendre l'expression que vous avez employée - car telle a toujours été la doctrine française. Vous descendez, avec votre projet, 10 p. 100 au-dessous de ce minimum.

Si nous nous accrochons avec force à ce qui a été décidé et voté en matière d'équipement militaire en 1987, ce n'est pas par immobilisme ni par refus de voir l'évolution du monde et de la société.

Beaucoup de dossiers doivent être ouverts : celui du volume de nos armées et, en particulier, celui de l'armée de terre, celui du service national, par exemple. Les évolutions, sur ces dossiers, peuvent affecter le volume de nos équipements militaires. Mais c'est mettre la charrue devant les bœufs que de prendre des décisions en matière d'équipement avant d'avoir tranché sur des dossiers de base.

Les grandes orientations de notre défense, en revanche, doivent être maintenues car elles ont été définies par le général de Gaulle dans les années 60 suivant des principes qui sont peu sensibles à l'environnement international.

Nous ne pouvons laisser porter atteinte aux capacités qualitatives et quantitatives de notre dissuasion.

Nous ne pouvons laisser abaisser notre poids militaire et politique au sein de l'alliance atlantique et de l'Europe.

Nous ne pouvons laisser réduire notre capacité d'intervention extérieure au-dessous de ce qu'exigent la défense des intérêts partout dans le monde et le respect de nos engagements en Afrique et ailleurs car notre défense ne se définit pas seulement en fonction de l'évolution des relations Est-Ouest.

C'est parce que les capacités de notre défense et le poids militaire de la France nous semblent gravement compromises par votre projet que nous ne le voterons pas, monsieur le ministre.

Ce vote négatif, nous le savons bien, ne va pas dans le sens de la mode ni dans celui de la facilité.

Mais nous voulons par là témoigner notre confiance et notre compréhension à nos armées à qui le pays demande beaucoup et qui s'interrogent, au-delà de la révision en baisse de la programmation, devant votre projet de réforme des structures un peu trop précipité, devant la réduction des effectifs, devant la dégradation des conditions de travail et de vie.

Nous voulons surtout répondre à l'attente de cette majorité de nos concitoyens qui ne sont pas sensibles aux sirènes du pacifisme unilatéral, qui ont un vrai souci de la sécurité, de la liberté, de l'indépendance et qui veulent une France forte et grande qui se fasse respecter.

Pour eux, nous tenons à affirmer que notre pays doit avoir une véritable politique de défense, cohérente et efficace, qui ne soit pas seulement une gestion au jour le jour des affaires militaires.

La programmation que vous nous proposez, monsieur le ministre, n'est pas l'instrument d'une telle politique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Gayssot.

M. Jean-Claude Gayssot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, voilà deux ans et demi, à l'exception du groupe communiste, tous les groupes de l'Assemblée nationale, le pénaliste, R.P.R., U.D.F. et socialiste, adoptaient la loi de programmation militaire.

Nous avons dénoncé, par la voie du secrétaire général du parti communiste français, cette politique de surarmement ruineuse et dangereuse. Nous l'avons fait parce que nous

pensions que vous tourniez le dos aux aspirations grandissantes en faveur de la paix et du désarmement, et parce que nous sommes convaincus que l'intérêt de la France, son avenir, sa place dans le monde n'avaient rien à gagner mais tout à perdre dans cette politique. Rien n'y fit. Alors qu'il y a tant à faire pour la vie, pour l'école, pour la formation, pour la recherche civile, pour la coopération entre les peuples, vous avez décidé de voter plus de 500 milliards de dépenses militaires en cinq ans.

Les arguments des uns et des autres renvoyaient tous à cette idée : il faut poursuivre le surarmement face aux menaces dans le monde.

J'ai ici une série de déclarations, et puisque Michel Rocard est aujourd'hui Premier ministre c'est lui que je citerai : « L'agressivité des autres nous dicte notre conduite. » Et il ajoutait : « Les propositions de Mikhaïl Gorbatchev sont trop nouvelles pour être prises pour argent comptant. »

Autant de prétextes pour justifier la modernisation de l'armement nucléaire, la construction de missiles et d'engins nouveaux, la poursuite des essais nucléaires et des recherches pour des armes toujours plus terrifiantes, l'engagement vers une défense européenne.

Vingt-neuf mois après, tout confirme que vous avez eu tort de pousser la France dans cette voie. Dans le monde, malgré la France, le désarmement a marqué des points, la détente et la coopération ont progressé.

Décembre 1987 : Américains et Soviétiques signaient l'accord sur les armes nucléaires de portée intermédiaire. Un accord historique puisque, pour la première fois, la destruction d'armes nucléaires était décidée. Cet accord a donné un élan indiscutable aux initiatives de paix, à la négociation dans les domaines les plus divers. Il a renforcé le mouvement en faveur du désarmement.

Janvier 1989, à Paris, s'ouvrait la conférence sur l'interdiction des armes chimiques, suivie d'une nouvelle conférence le mois dernier en Australie. De nouvelles propositions viennent d'être avancées dans les négociations entre Américains et Soviétiques.

La récente rencontre Baker-Chevarnadzé annonce d'importantes conséquences notamment sur les armements dits « stratégiques », sur les essais nucléaires.

S'agissant des armes nucléaires de courte portée, l'Union soviétique a avancé la proposition de l'option triple zéro. Le dernier sommet de l'O.T.A.N. à Bruxelles a décidé de reporter la décision de modernisation de ces armes.

C'est vrai aussi des armements conventionnels en Europe : après la clôture positive de la session de Vienne s'est ouverte la conférence sur la réduction des forces et des armements conventionnels en Europe. L'Union soviétique y a proposé une réduction d'armements par étapes, éliminant progressivement toutes les possibilités de porter des attaques surprises. George Bush a avancé des propositions nouvelles accueillies positivement par les pays membres du pacte de Varsovie.

Le rapport de la commission des finances lui-même fait état des réductions unilatérales considérables programmées par les pays membres du pacte de Varsovie : 12 751 chars, 10 030 pièces d'artillerie, plus de 1 000 avions de combat, 321 200 soldats ; ce qu'il commente ainsi : « Il serait abusif de prétendre que la situation militaire continue à se détériorer gravement, d'autant plus que les réductions semblent se dérouler selon le calendrier annoncé ».

C'est vrai des crédits militaires : aux Etats-Unis, la Chambre des représentants votait des coupes substantielles dans les programmes des armes nucléaires et de l'IDS. Globalement les pays de l'OTAN - cela vient d'être dit - ont diminué les dépenses militaires de 3 p. 100. L'Union soviétique a décidé de les réduire de près de 10 p. 100 pour 1990, tout en reconvertissant plus de 400 entreprises d'armement à des fabrications civiles. En R.F.A., le S.P.D. - le parti socialiste - annonce une réduction importante du budget militaire s'il revient au pouvoir.

Vous aviez, au moment du vote de la loi, mis en avant les conflits qui déchirent certaines régions de la planète. Là aussi, malgré les difficultés et les obstacles, les situations en Namibie, en Afghanistan, au Cambodge, entre l'Iran et l'Irak attestent de la possibilité de régler ces conflits.

La mobilisation du mouvement pacifiste, sur tous les continents, a favorisé ces progrès. Elle est garante de nouvelles avancées.

Il serait impossible de tout énumérer du foisonnement extraordinaire d'initiatives, de rencontres qui ont rassemblé un éventail de forces les plus diverses : d'immenses foules ont manifesté pour la paix et l'environnement à New York, en R.F.A., à Londres et à Bruxelles, contre « la modernisation » des armes de courte portée.

Notre peuple, ici en France, n'est pas en reste. Je parlais tout à l'heure des sondages. Citons, avec les pacifistes de R.F.A., la manifestation contre la brigade franco-allemande, la marche franco-allemande à Strasbourg, le rassemblement au plateau d'Albion, le rendez-vous géant avec l'appel des Cent le 25 juin dernier.

Notons encore qu'une large délégation française va se rendre dans le Pacifique pour exiger l'arrêt des essais nucléaires.

Le parti communiste français a soutenu toutes ces initiatives. La campagne pour réduire de quarante milliards les dépenses de surarmement afin de les consacrer à l'école et à la recherche civile a déjà recueilli plus d'un million de signatures dans le pays.

Il vous est impossible de nier ces évolutions. Mais, tout en cherchant à les minimiser, vous prétendez y voir un « accroissement des menaces », une « déstabilisation de l'équilibre stratégique », comme l'exprime le rapport présenté en commission de la défense.

Vous, socialistes, vous vous défendez de vouloir rompre le consensus avec la droite. A contre-courant des évolutions positives, vous prolongez les choix de la loi de programmation militaire précédente.

Dans sa conférence de presse du 18 mai dernier, le Président de la République a déclaré que « tous les programmes seraient préservés ». Or, comme l'avait dit André Giraud, en avril 1987 : « Jamais, dans une loi de programmation militaire, autant de programmes majeurs n'auront pu être inscrits ».

D'ici à l'an 2000, le nombre de charges nucléaires dont dispose notre pays serait ainsi multiplié par cinq.

Alors que l'U.R.S.S. et les U.S.A. détruisent des armes nucléaires...

M. François Hollande, rapporteur pour avis. A partir de quel niveau !

M. Jean-Claude Gayssot... ... la France, troisième puissance nucléaire, en accumule de nouvelles. (*Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Dans le domaine des armes nucléaires tactiques, vous décidez toujours la construction de systèmes d'armes à très haute performance.

Les missiles Hadès, dont la portée est de 480 kilomètres...

M. Arthur Paecht. Il ne faut pas le dire !

M. Jean-Claude Gayssot. ... vous voyez où ils tomberaient - visent à contourner l'accord sur les euro-missiles. Alors même que l'O.T.A.N. a reporté le redéploiement de ce type de fusée, alors qu'en R.F.A. elles soulèvent un véritable tollé, vous préparez d'ores et déjà leur installation. Ces armes s'inscrivent dans une logique qui n'est plus celle de la dissuasion, mais celle des Américains, de la « riposte graduée », du partage du fardeau ou d'une prétendue « guerre nucléaire limitée » à l'Europe. Leur stationnement en R.F.A. est envisagé. François Mitterrand a déclaré que celle-ci serait consultée sur leur emploi éventuel sur le territoire allemand.

Vous poursuivez les essais nucléaires, bien que la protestation dans ce domaine vous ait contraint à en réduire le nombre.

Dans le domaine des armements conventionnels, le projet prépare l'entrée en service d'une nouvelle génération de matériels, s'inscrivant totalement dans l'intégration militaire européenne dont vous faites une priorité, comme vous l'avez dit, monsieur le ministre.

Ainsi, vous faites de notre pays le fer de lance de l'Europe militaire, de la mise en place d'un pilier européen de l'Alliance atlantique.

M. Jean-Marie Daillet. C'est un fantasme !

M. Jean-Claude Gayssot. C'est ce que souligne le rapporteur de la commission de la défense lorsqu'il note que « la France joue au sein de l'Alliance un rôle structurant, notamment par sa contribution à l'identification du pilier

européen. La force de dissuasion, ajoutez-il, pourrait être la force de ralliement des alliés européens au principe de la dissuasion nucléaire ».

Louis Pierna y reviendra, mais c'est aussi le sens de vos attaques contre l'armée de conscription, contre nos arsenaux et établissements de l'Etat.

Au même moment où vous portez ces coups contre les moyens indispensables à la défense nationale, le maintien de l'achat des avions américains Awacs est un symbole de votre ferveur atlantiste. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Certes les luttes en France et dans le monde vous contraignent à ne pas aller aussi vite que vous l'aviez souhaité. Vous manœuvrez pour désamorcer le mouvement grandissant de protestation contre cette politique. De savantes manipulations ont présenté le projet actuel comme une réduction de crédits.

Mais je dois à la vérité de dire que tous les orateurs du parti socialiste qui se sont succédé ont confirmé qu'il s'agissait non pas d'une réduction, mais d'une progression des crédits militaires.

M. Jean Gatel. Nous y sommes enfin arrivés !

M. Jean-Claude Gayssot. Comme le déclarait le Premier ministre le 7 septembre dernier, il ne s'agit pas de « réduire le budget de la défense, mais de ralentir son rythme de croissance ».

En trois ans, 281 milliards de francs ont déjà été dépensés en application de la loi de programmation militaire. Vous y ajoutez 437 milliards de francs pour les années à venir. L'augmentation annuelle effective sera de 4 p. 100 de 1990 à 1993. En francs constants, les dépenses d'équipements militaires passeraient ainsi de 86 milliards en 1986 à 116 milliards en 1993 : une progression de 38 p. 100 en sept ans !

Ces orientations sacrifient la capacité de rayonnement et de coopération pacifique de la France. Elles tournent le dos aux besoins du monde moderne, à la réponse aux problèmes de la faim, du développement qui exige de mettre les progrès scientifiques et techniques au service des hommes et non de les utiliser à des fins militaires.

Déclarer que la France serait une puissance de seconde zone sans « l'atout militaire » comme vous l'avez fait, monsieur le ministre, ou s'inquiéter du « recul des ventes d'armes », comme l'a fait le rapporteur socialiste de la commission de la défense, c'est s'accrocher à des conceptions d'un autre âge.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Jean-Claude Gayssot. Préparer l'avenir, c'est orienter les ressources vers les immenses besoins sociaux à satisfaire ; c'est donner la priorité à l'élévation de la formation ; c'est développer la recherche civile ; c'est étudier, en concertation avec les travailleurs concernés, les mesures de reconversion des entreprises d'armement à prendre en fonction des avancées du désarmement.

M. Jean-Claude Lefort. Très juste !

M. François Hollande, rapporteur pour avis. C'est ce que nous allons faire pour le G.I.A.T.

M. Jean-Claude Gayssot. Le prestige de la France...

M. Hubert Falco. Ce n'est pas vous !

M. Jean-Claude Gayssot. ... ce n'est pas d'être championne du commerce des armes, ce serait de prendre l'initiative en faveur de la paix et du désarmement. C'est dans cette voie que les communistes proposent de s'engager.

La France doit arrêter ses essais nucléaires à Mururoa, comme le demandent les peuples de cette région du monde. Elle doit cesser l'étude et la fabrication de tout nouvel engin nucléaire, de la bombe à neutrons, des armes chimiques et biologiques, arrêter la construction des sous-marins nucléaires de la nouvelle génération et des porte-aéronefs.

Plusieurs députés socialistes. Et les arsenaux ?

M. Jean-Claude Gayssot. Au fur et à mesure du progrès des négociations, la France doit s'orienter hardiment vers la réduction progressive de toutes ses armes nucléaires.

Nous proposons de prendre 40 milliards consacrés au surarmement pour les affecter à l'école et à la recherche civile.

La France peut jouer un grand rôle pour le succès des négociations internationales dans tous les domaines, qu'il s'agisse du nucléaire ou du conventionnel. Elle peut contribuer à la construction d'une Europe sans rideau de fer ni guerre froide, œuvrer à la dissolution simultanée des blocs militaires, agir pour la conclusion d'un traité de sécurité collective en Europe.

N'ayant rien à voir avec le désarmement unilatéral, cette volonté va de pair avec notre attachement à une véritable défense nationale permettant à notre pays d'assurer le respect de son indépendance et de sa souveraineté.

Ce sont ces principes mêmes que le R.P.R. a bradés depuis longtemps en reniant l'héritage gaulliste. C'est d'ailleurs en partie pour faire oublier son accord avec cette politique d'abandon national, qu'il pousse des cris d'orfraie. C'est si vrai qu'il y a un an, seuls les députés communistes s'étaient opposés au traité franco-allemand mettant gravement en cause l'indépendance de notre pays.

C'est si vrai que Valéry Giscard d'Estaing, tête de liste du R.P.R. et de l'U.D.F. aux dernières élections européennes, a réaffirmé en mai dernier son accord avec les grandes orientations de la politique française.

A l'opposé de la droite qui réclame toujours plus de crédits militaires, nous voterons donc contre votre projet. Nous ferons entendre dans cet hémicycle la voix de millions de pacifistes.

M. François Hollande, rapporteur pour avis. Les travailleurs des arsenaux ?

M. Jean-Claude Gaysot. Nous défendrons à nouveau ces positions lors du débat budgétaire. Et, surtout, nous serons aux côtés de tous les hommes et de toutes les femmes épris de paix, pour faire avancer cette grande lutte pour la paix et le désarmement, pour « zéro arme nucléaire, en l'an 2000 », dans l'intérêt de la France, dans l'intérêt de l'humanité.

Nous sommes pour une politique de gauche dans ce domaine aussi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Loïc Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le ministre, le groupe de l'U.D.C. n'était pas *a priori* opposé au texte que vous nous présentez. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialistes.)

Nous sommes en effet pleinement conscients de la nouvelle donne internationale, nous savons que certains de nos voisins ralentissent le rythme de croissance de leurs dépenses militaires et que certains même les diminuent.

D'autre part, nous comprenons tout à fait les choix du Gouvernement en faveur de l'éducation et de la recherche et nous sommes favorables à la limitation des dépenses publiques.

Ces différents éléments ont donc nourri notre réflexion face aux réductions importantes que vous nous avez proposées : quelque quarante milliards de francs en cinq ans, soit 9 p. 100 de crédits d'investissement en moins pour la défense.

On pourrait à la rigueur accepter votre logique financière, mais au fil des consultations et des analyses, une deuxième logique nous est apparue, fondée sur la vérité des choix, sur les conséquences des choix ou plutôt des non-choix pour notre appareil de défense. Cela nous a rendus d'abord perplexes et de plus en plus réticents. En fait, monsieur le ministre, avec votre projet nous risquons la médiocrité.

La réduction des crédits n'est pas condamnable *a priori*, à la condition qu'elle soit accompagnée d'une révision de nos conceptions en matière de défense. Or, vous ne procédez pas à cette révision.

Le projet évite de poser le vrai problème : l'adoption d'une nouvelle maquette de nos forces pour l'avenir.

Mais, entendons-nous bien, il n'existe entre nous aucune différence sur l'appréciation qu'il convient de porter sur la situation internationale.

La détente est réelle.

Nous nous réjouissons tous du processus de désarmement que les deux Grands ont engagé.

Nous prenons acte avec une évidente satisfaction de la diminution des tensions et de l'apaisement des conflits qui ébranlaient, il y a peu encore, le tiers monde.

Mais rien n'est figé. Toute période de détente voit se succéder des tensions nouvelles. L'exemple de la Chine est là pour nous rappeler l'imprévisibilité des crises. Au demeurant, et l'excellent rapport de notre collègue Jean-Michel Boucheron en prend acte, l'U.R.S.S. poursuit la modernisation de ses forces malgré les déclarations d'intention de M. Gorbatchev.

Votre exposé des motifs en tient compte, qui appelle à la vigilance.

Aussi n'entendez-vous pas revenir sur les missions de nos forces telles qu'elles résultent des textes concordants qui se sont succédé depuis la loi de programme de 1960.

Ces missions imposent le maintien d'une capacité de dissuasion, d'une capacité d'action en Europe et d'une capacité d'action outre-mer ou, pour employer une terminologie qui avait cours il y a quelques années, dans le premier, le deuxième et le troisième cercle.

Il faut avouer que l'ambition est forte pour une nation qui compte 56 millions d'habitants et dont les capacités économiques sont moindres que celles du Japon et de la R.F.A. D'ailleurs nul autre pays n'y prétend : ni la Grande-Bretagne, puissance nucléaire et maritime, mais dont le volume des forces terrestres est bien moindre que celui des forces françaises, ni la République fédérale qui concentre ses ambitions sur son corps de bataille aéroterrestre.

Une question se pose, qui est au centre de notre débat : avons-nous les moyens de nos ambitions ?

L'expérience des lois de programme ou de programmation précédentes incite à apporter une réponse prudente : les deux premières lois de programme furent respectées, la troisième, non. La loi de programmation 1976-1982 le fut, mais pas celle de 1983.

Sans doute avons-nous, d'un commun accord, placé en 1987, la barre à un niveau bien haut, eu égard à nos capacités financières. Mais ce niveau était trop bas selon beaucoup d'experts qui craignaient déjà un étalement excessif des programmes inscrits dans la loi.

Or, en maintenant l'intégralité des programmes et en diminuant l'enveloppe financière, vous allez accentuer ce processus.

J'y vois une première contradiction.

J'avais salué en effet l'initiative de M. Michel Rocard visant à renforcer le contrôle des coûts des matériels militaires afin d'éviter les dérives en cours de contrat et de maîtriser l'inflation qui leur est spécifique. Or, par l'étalement des programmes, vous allez inévitablement accroître les coûts unitaires des matériels.

Mais j'y vois surtout une autre contradiction plus grave encore entre le souci de doter nos forces de matériel cohérent et l'hétérogénéité qui va naître du fait de l'étalement des programmes.

Notre armée de terre aura des transmissions satisfaisantes, mais d'un volume inadapté ; elle disposera d'une artillerie puissante, mais de chars à la conception dépassée ; notre aviation va continuer à disposer pendant longtemps encore de Mirage F1, voire de Mirage III, qui correspondent de moins en moins à la menace adverse ; notre marine alignera des bâtiments d'âges très divers et dès lors incapables de constituer des escadres homogènes.

Nous allons nous retrouver dans la situation que nous avons connue en 1986 : des missions inchangées, mais des moyens qui vont souffrir d'étalements préjudiciables à la cohérence des forces.

Le dilemme est clair : ou bien appliquer la loi de programmation militaire de 1987 qui est celle, je le rappelle, voulue par le Président de la République, ou bien admettre une diminution du volume de nos forces afin de mettre ce volume en cohérence avec les moyens financiers que vous révisez à la baisse. Mais ce volume est-il cohérent avec les ambitions qu'expriment les nombreux programmes retenus ?

Vous donnez le sentiment que vous ne voulez pas reconsidérer les dix faits et réviser les priorités.

Il est bon de rester attaché au principe de la complémentarité de nos forces nucléaires, mais il importe dès lors d'accorder à celles-ci les moyens financiers qui permettent le déroulement de la seconde composante S4. Si les moyens financiers alloués aux armées interdisent le bon déroulement de ce programme, alors dites clairement que vous avez pris la décision de fonder notre capacité nucléaire stratégique sur la composante sous-marine et vraiment sur elle seule.

Il est bon, il est essentiel même, de disposer d'une armée de l'air dotée de 450 avions de combat modernisés. Mais si vos moyens financiers interdisent à la fois le maintien de ce volume et la construction du Rafale, dites-le. De grâce, évitez de donner l'illusion de disposer en temps de paix de forces aériennes d'un volume respectable, mais dont les capacités pourraient s'avérer insuffisantes si, par malheur, nous devrions participer à un conflit majeur en Europe !

Le même raisonnement, monsieur le ministre, prévaut à l'égard de notre armée de terre. Nous sommes favorables au maintien du nombre et de la qualité de ses grandes unités, à l'amélioration indispensable de ses matériels. Mais dotez notre armée de terre des moyens financiers suffisants, ou bien réduisez son volume. Après tout, on pourrait imaginer que les capacités de l'armée de terre française s'alignent sur celles de la *British Army of the Rhine*, c'est-à-dire que nous ne disposions plus que de quatre ou cinq divisions blindées et de sept cents à huit cents chars. Mais tirez-en les conclusions sur les plans diplomatique, stratégique et tactique, assumez-en les conséquences quant à l'avenir du service national et quant à la réduction du nombre des cadres de l'armée de terre.

On pourrait également imaginer de doter nos forces terrestres de matériel étranger dont le coût unitaire serait moindre. Après tout, il n'y aurait rien de scandaleux à doter l'armée de terre française de Léopard allemands, choix qui aurait d'ailleurs le mérite d'accélérer la constitution d'unités franco-allemandes à structure identique, de conduire à un entraînement commun et à la même doctrine d'emploi. Mais à vous d'en tirer les conséquences : la suppression du Leclerc.

Il est sans doute bon, nul n'en disconvient, de maintenir le principe d'une force aéronavale conséquente fondée sur le maintien de deux porte-avions nucléaires, type Charles-de-Gaulle. Encore faut-il, monsieur le ministre, que les moyens financiers accordés à notre marine lui permettent de disposer de capacités aéronavales renouvelées avant la fin du siècle et de bâtiments d'escadre qui allient la suffisance quantitative à des performances qualitatives conformes aux exigences du combat naval de l'an 2000.

La liste est longue de ces contradictions. Et pourtant nous n'avons pas épuisé le sujet ! Est-il possible de passer sous silence, en effet, les problèmes posés par la gestion des personnels ? Nos officiers, nos sous-officiers sont soumis à des contraintes horaires qui ont - vous nous l'avez d'ailleurs dit ce matin en commission - dépassé le seuil de la tolérance.

Depuis plus d'un an, vous nous parlez de la rénovation du service national. Nous ne voyons toujours aucune réforme, sinon la suppression de postes offerts aux jeunes du contingent - et dès lors une inégalité accrue devant le service national -, sinon un étalage des équipements qui imposera à nos appelés de servir des matériels démodés.

Qu'en est-il de nos unités de réserve, dont nul ne parle ? Oubli étrange de la part d'un Président de la République, d'un Premier ministre et d'un ministre de la défense socialiste qui se réclament, avec raison d'ailleurs, du grand idéal de Jaurès, oubli d'autant plus grave que ces unités ont en charge, aux côtés de la gendarmerie, la sécurité du territoire !

Au surplus, monsieur le ministre, en privilégiant comme vous le faites, la recherche au détriment des fabrications, vous prenez le risque de devoir accroître de façon drastique les crédits de fabrication à partir de 1994-1995 pour avoir des séries qui assurent la cohérence du dispositif militaire et la viabilité financière du programme. Si nous ne pouvons faire un effort supplémentaire cette année, croyez-vous sincèrement que nous serons en mesure de le faire dans deux ou trois ans ?

En un mot, - et j'en arrive à ma conclusion - nous ne pouvons tout faire. Nous devons, sans retard, décider de ce que nous pouvons faire pour nous doter d'une défense adaptée aux conditions internationales, technologiques et financières pour les années à venir. C'est maintenant qu'il faut avoir le courage d'adopter une nouvelle maquette de nos forces pour l'avenir.

Pour ne pas le faire et tenter de concilier l'inconciliable - ce que vous appelez la nécessaire conciliation entre le souhaitable et le possible, c'est-à-dire une défense tous azimuts dans le domaine des investissements avec des moyens financiers manifestement insuffisants - vous vous trouvez en porte à faux et vous risquez de vous trouver bientôt dans l'impasse.

Et pourtant, c'est seulement par ce courage que vous préserverez le consensus, ce consensus pour lequel vous avez lancé un vibrant appel cet après-midi et que nous n'entendons en aucun cas briser.

C'est également par ce courage que vous apporterez la preuve de la crédibilité de notre défense à l'orée du XXI^e siècle et que vous obtiendrez ce que nous voulons tous : une défense efficace.

Ce sont, monsieur le ministre, ces raisons de fond, principalement techniques, et non des considérations partisans ou politiques qui conduisent le groupe de l'U.D.C. à ne pas voter la loi de programmation militaire que vous nous présentez. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union de centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Merci, monsieur Bouvard.

La parole est à M. Georges Lemoine.

M. Georges Lemoine. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, M. Bouvard vient de dire que la programmation proposée était en porte à faux. Il me semble de l'essence même de ce ministère d'être toujours en porte à faux en temps de paix, puisque nous ne pouvons nous livrer qu'à des exercices imaginaires.

M. Bouvard a évoqué les unités de réserve. C'est un grave problème. Effectivement, que représentent aujourd'hui dans notre pays ces unités ? Qui croit à la possibilité de leur mobilisation ? Dans quel esprit ? Selon quelle programmation ? Avec quels moyens ? Comment, en clair, tenir compte de l'expérience, qui est toujours celle de la dernière guerre, et des projections fondées aujourd'hui sur la force de dissuasion ?

Nous en sommes, chers collègues, à un moment où chacun peut avoir raison mais pourrait tout aussi bien avoir complètement tort. Une loi de programmation militaire doit effectivement prendre en compte une expérience, un passé et un environnement.

Le projet de loi de programmation militaire que vous nous proposez, monsieur le ministre, a le mérite de définir une philosophie de la défense et de programmer des moyens en hommes et en matériels, ce qui en est la traduction réelle.

Un tel projet, qui s'appuie, comme vous l'avez souligné, monsieur le président de la commission, sur l'esprit de défense, que l'on pourrait peut-être cette année appeler l'esprit de Valmy, serait incomplet s'il ne parlait pas également de la gendarmerie, qui est une composante essentielle de la défense opérationnelle du territoire.

Dans ce contexte, et parce que la gendarmerie relève de l'institution militaire, elle devait avoir sa place dans ce rapport, dans cette somme que représente le travail du président Boucheron, même si, reconnaissons-le, 8 milliards de crédits de paiement ne représentent que 1,86 p. 100 de l'effort d'équipement des forces armées. C'est une augmentation de 1,85 p. 100 par rapport à la loi de programmation de 1987, mais cela nous laisse tout de même à la marge.

Ces crédits permettront néanmoins de poursuivre la modernisation du réseau de télécommunications, de rajouter le parc de véhicules, de poursuivre les programmes d'armement, les pistolets automatiques MAS G1, les FAMAS - il y en aura près de 32 000 à la fin de cette année 1989 et je crois qu'une autre tranche de livraison pourrait être réalisée entre 1991 et 1993.

Dans le même temps sera poursuivi également le programme de rénovation des casemements, ainsi que le renouvellement des matériels de bureau et de sécurité.

Bref, ce programme de modernisation prend en compte les missions particulières qui sont celles de la gendarmerie dans le cadre de la D.O.T., missions qui ont été définies, je vous le rappelle, mes chers collègues, par la circulaire du 3 juillet 1984.

Ces missions, vous les avez tous en mémoire. Mais permettez-moi très rapidement de les rappeler : la protection et la défense des points sensibles « numéro un », points sensibles civils, et des services communs ; l'intervention immédiate au profit de l'ensemble des points sensibles menacés.

Je rappelle également qu'avant l'engagement offensif des forces d'intervention, c'est la gendarmerie qui doit être sur le terrain, en accord avec l'autorité civile et sous son contrôle, et qu'après la décision d'engagement offensif des forces, la responsabilité de la conduite des opérations, qui incombe en

principe à l'armée de terre, peut toujours être exécutée par la gendarmerie dans le cadre des exercices de mission de défense civile.

La gendarmerie, pour assurer ces missions, doit faire largement appel au personnel de réserve. Il faut savoir que, dans ce cadre, la gendarmerie départementale est capable de mettre sur pied 476 pelotons de renseignement, 301 pelotons de circulation, 140 pelotons frontières, 132 unités de gardes de points sensibles, 158 pelotons de surveillance et d'intervention dérivés. Et la gendarmerie mobile pourrait mettre sur pied également 89 escadrons dérivés et 60 pelotons de maintenance. C'est un point très important.

M. Jean Brocard. Ce n'est pas le débat sur la programmation militaire ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Guy-Michel Chauveau. Perturbateur !

M. François Hollande, rapporteur pour avis. Il est contre les gendarmes !

M. Georges Lemoine. Monsieur Brocard, votre intervention me surprend parce que six pages sont consacrées à la gendarmerie dans le rapport...

M. François Hollande, rapporteur pour avis. Il n'a pas lu le rapport Boucheron. C'est là la question !

M. Georges Lemoine. ... et à son rôle dans la défense opérationnelle du territoire.

M. Hervé de Charette. Six pages sur plus de sept cents !

M. Georges Lemoine. Comment se fait-il que, pendant les vacances, vous ayez pris - et vous avez eu raison - une part importante dans la défense de nos gendarmes et que, aujourd'hui, lorsque j'essaie d'appeler votre attention ou plutôt de rappeler ce que vous auriez pu oublier - et vous en donnez la preuve - sur l'importance du rôle de la gendarmerie dans la défense du territoire, vous me demandiez de ne plus parler des gendarmes ?

J'espère qu'il n'y en a pas dans la salle...

M. Jean-Yves Autexier. Ils liront le *Journal officiel* !

M. Georges Lemoine. ... parce qu'ils seraient encore une fois très tristes.

M. Hervé de Charette. C'est trop ! Arrêtez !

M. Georges Lemoine. Les gendarmes - c'est pour cela qu'ils sont des militaires - ont leur part dans la défense opérationnelle du territoire, je tenais à le rappeler...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Georges Lemoine. ... même s'ils n'ont que 1,86 p. 100 des crédits de paiement.

M. François Hollande, rapporteur pour avis. Cette précision n'était pas inutile !

M. Georges Lemoine. Mais la gendarmerie, c'est vrai, doit assurer ces missions de sécurité. Elle est d'autant mieux capable de les assurer qu'elle connaît parfaitement le terrain et qu'elle peut - c'est d'ailleurs l'esprit de la circulaire de 1984 - opérer, avec l'aide des réserves, un quadrillage qui assure une sécurité quasi totale du territoire.

Mais ce serait une erreur de croire que l'on assure la victoire avec seulement des moyens matériels. Le Vietnam hier et l'Afghanistan aujourd'hui ont montré les limites de l'utilisation de matériels très modernes. Pour la France, la force de dissuasion reste la clé de son système de défense et aucune mesure n'entame aujourd'hui sa crédibilité atomique. Mais comment peut-on à la fois parler d'armée de métier - ce que l'on entend ici ou là dans les rangs de l'opposition - et refuser de voter une loi de modernisation ?

La défense, c'est, comme le ministre l'a rappelé, la possibilité de mobiliser l'ensemble du pays. Le langage du pacifisme est réel...

M. Jean Tardito. Il est fondé !

M. Georges Lemoine. ... et il trouve ici ou là une certaine audience.

M. Jean Tardito. Merci !

M. François Hollande, rapporteur pour avis. Peu en France !

M. Georges Lemoine. C'est un fait de société...

M. Jean-Claude Gaysot. Cela va continuer !

M. Georges Lemoine. ... et il est respectable ! Mais ce que nous voulons, les uns et les autres, c'est préserver les chances de la paix. Comment peut-on comparer l'arsenal nucléaire des Etats-Unis ou celui de l'U.R.S.S. avec celui de la France ?

Raisonnons par l'absurde. Imaginons un instant que les Etats-Unis aient 200 sous-marins nucléaires lance-engins, l'Union soviétique autant, la France dix. On nous dit : « Allons vers une politique de désarmement ! » Les Américains comme les Soviétiques font une proposition : « Supprimons dix sous-marins ». Il leur en restera 190. A la France, il n'en restera aucun !

Effectivement, c'est une pratique du désarmement. Mais, pour nous, le vrai désarmement commencera quand tout le monde sera à dix. Là, on pourra réduire progressivement à neuf, puis à huit.

M. Guy-Michel Chauveau. Très bien !

M. Georges Lemoine. Cela, c'est un vrai désarmement, qui permet de sauvegarder les chances de la paix.

Et c'est un devoir pour les responsables du pays de donner à la France les moyens d'assurer sa défense.

Il est toujours facile de dire : « Avec tant de millions, on construirait tant d'écoles. »

M. Jean-Claude Gaysot. Il s'agit de milliards !

M. Georges Lemoine. Pour construire des écoles, des millions suffisent !

Mais, chers collègues, je suis d'une génération qui a fréquenté l'école quand elle était occupée par des adversaires.

M. Jean Tardito. On est quelques-uns comme ça !

M. Georges Lemoine. Eh bien, je vais vous dire : je ne souhaite pas non plus que mes enfants aient un jour à aller dans une école qui ne serait plus une école, mais qui serait devenue un casernement.

M. le président. Monsieur Lemoine, je vous prierai de bien vouloir conclure votre intervention.

M. Georges Lemoine. C'est vrai qu'il y a des choix qu'il faut faire, mais il y a aussi des risques que nous ne voulons pas assumer.

La loi de programmation qui a été proposée est une bonne loi : elle préserve notre capacité de défense. On peut toujours dire qu'on aurait pu faire plus dans tel ou tel domaine : pour la marine, pour l'aviation ou pour l'armée de terre. Ce qui compte, c'est, globalement, notre capacité de défense. Je crois que nos choix permettent à notre pays d'assurer sa défense, tout en laissant en même temps à la France sa capacité de se faire entendre dans le dialogue du désarmement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est M. Philippe Mestre.

M. Philippe Mestre. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, avant d'aborder le fond du problème, je ferai deux observations sur les conditions dans lesquelles ce projet de loi, dont l'importance est évidente, est soumis à nos délibérations.

Sans doute, le texte du projet a été diffusé le 7 juin et le ministre de la défense a présenté ce projet à la commission le 10 juin. Mais le rapport du président de la commission n'a été disponible que jeudi dernier dans l'après-midi, soit cinq jours avant l'ouverture du débat !

Ce rapport, le voici : il pèse plusieurs kilos et compte 758 pages !

M. Jean Brocard. Six pour la gendarmerie !

M. Philippe Mestre. Personnellement, je ne me plains pas du tout de la densité de ce rapport, et je la trouve fort lisible, mais je proteste contre le délai extraordinairement court qui nous a été laissé pour en prendre connaissance. Je crains que les parlementaires qui n'appartiennent pas à la commission de la défense n'aient pu le lire. C'est certainement très regrettable.

Quant aux commissaires, ils ont, bien sûr, entendu le président de la commission rappeler l'essentiel de ce rapport dans un exposé qu'il leur a fait voilà quinze jours, le 20 septembre, mais il aurait été bien préférable que le rapport leur fût distribué en même temps.

M. François Hollande, rapporteur pour avis. M. Fillon avait-il procédé différemment ?

M. Philippe Mestre. Les conditions de travail qui sont ainsi imposées à la représentation nationale sur un sujet de cette importance ne sont guère acceptables.

Ma seconde observation s'adresse, elle, au Gouvernement et concerne la procédure utilisée pour ce projet de loi.

L'article 4 de la loi du 22 mai 1987 précisait, en effet, que ce projet devait être déposé au début de la première session ordinaire de 1988-1989. Nous constatons donc qu'il a été déposé avec un retard de six mois. Vous alléguerez d'excellentes raisons pour expliquer ce retard, mais ces raisons ne peuvent tromper personne : il vous fallait au moins six mois pour apaiser les conflits, pour réduire les divergences de vues au sein de votre gouvernement et au sein du parti socialiste, sinon sur la politique militaire de la France, du moins sur son financement.

Et nous avons assisté, au début de l'année, à une sorte de partie de poker entre le ministre de la défense, le ministre de l'économie et des finances et le Premier ministre. Une chose était tout à fait certaine : la loi de programmation militaire de 1987 serait révisée à la baisse. Serait-ce de 20 milliards, de 30 milliards ou de 40 milliards ? On se posait la question. Quelle serait la décision prise ? Les ministres se disputaient à ce sujet assez publiquement, mais le principe de la diminution était tout à fait acquis puisque le Président de la République l'annonçait lui-même, dans sa conférence de presse, le 18 mai 1989. Nous en avons pris acte en son temps et peut-être quelques-uns se souviennent-ils de l'embarras manifesté par le Premier ministre lorsque j'ai osé lui poser une question d'actualité à ce sujet, au mois de mai.

Et puis, pendant l'été, miracle ! Tout le monde à gauche s'était mis d'accord sur l'arbitrage du Président de la République...

M. Jean Tardito. Pas tout le monde !

M. Philippe Mestre. Je ne parle pas de l'extrême-gauche, je parle de la gauche ! Je sais que sur tous les sujets de défense, l'extrême-gauche voit rouge ! (*Rires sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

L'arbitrage du Président de la République, qui retenait le chiffre de 40 milliards, a été accepté par le Gouvernement et par vous, monsieur le ministre de la défense, alors que vous aviez pourtant affirmé publiquement à plusieurs reprises que ce chiffre était tout à fait inacceptable. Vous vous êtes tu, vous avez fermé votre bouche, comme vous aviez d'ailleurs recommandé, en termes un peu plus familiers, à certains de vos collègues de le faire en d'autres temps. Et puis, peu à peu, vous êtes devenu nettement moins timide et voilà que vous commencez à découvrir que ces décisions sont excellentes. Vous vous êtes en quelque sorte aligné sur l'interprétation du Premier ministre, pour lequel cette réduction drastique ne constitue qu'« une simple reconsidération du rythme de la progression des crédits militaires ». C'est une façon un peu particulière de présenter la loi de programmation. On pourrait parler d'euphémisme ; je dirai plus clairement que c'est proprement se moquer du monde ! Car peu importe à l'utilisateur qui a soif qu'on lui dise que la bouteille est à moitié vide ou qu'elle est à moitié pleine s'il ne peut pas boire son content, et vous le savez bien, monsieur le ministre de la défense. Pourtant, comme Clovis récemment converti, vous avez adopté la position que vous dictait l'arbitraire divin et vous adorez aujourd'hui ce que vous brûliez hier.

Vous nous présentez ce projet comme s'il était parfaitement satisfaisant, comme s'il répondait à tous les impératifs de notre défense. J'affirme que c'est inexact et que la réalité est très différente, qu'il s'agisse des chiffres ou des conséquences pratiques qu'aura l'application de cette loi de programmation pour la défense de la France.

Quant aux chiffres, je n'insisterai pas. Il suffit de comparer ceux qui figurent sur le tableau de l'article 2 du projet de loi et les crédits votés en 1987, transformés en francs 1990, pour se rendre compte qu'il manquera 8,4 milliards de francs en 1990, 10,5 en 1991 et environ 10 les années suivantes. Ces

chiffres sont indicatifs mais le total devrait dépasser 40 milliards. C'est dire que la diminution de l'effort consenti pour l'équipement militaire est de l'ordre de 9,5 p. 100 en francs constants par rapport à ce qu'il aurait été si la loi de 1987 avait été réellement appliquée.

Ces chiffres sont tout à fait indiscutables. Certes, on peut les présenter d'une autre façon mais la réalité est là. Les conséquences pratiques apparaissent d'emblée dans une phrase centrale de l'exposé des motifs : « La programmation militaire conduit à certains étalements de programmation d'équipements de nos forces. »

Ces conséquences, sur lesquelles plusieurs de mes collègues ont insisté, sont l'augmentation des coûts - 20 à 30 p. 100 - le retard dans la mise en service de certains matériels qui risquent d'ailleurs de ne plus être à niveau lorsqu'ils seront distribués, et une dépense de plus en plus lourde pour prolonger des matériels anciens.

Vous avez affirmé que les moyens du nucléaire continueraient d'être modernisés. Vous avez cité dans votre annexe au projet de loi la F.O.S.T., avec les sous-marins lance-engins nouvelle génération, qui seront équipés de M 45 puis de M 5. Vous avez cité le système balistique sol-sol, les éléments de protection de la marine nationale en faveur du S.N.L.E., le réseau de transmission de la force nucléaire, le programme Hadès, l'environnement des forces nucléaires. Tout cela est parfaitement exact, tout au moins dans les grandes lignes.

Mais ce qui est vrai aussi, monsieur le ministre, et vous vous gardez bien d'en parler, c'est que des pans entiers de l'appareil de dissuasion nucléaire sont atteints par les réductions opérées sur la programmation de 1987.

Que devient le développement du système d'armes successeur des missiles du plateau d'Albion ? Il est mis en attente. Le Premier ministre a employé un terme qui est tout à fait caractéristique puisqu'il a parlé de « veille technique ». On sait ce que cela veut dire. Cela signifie l'abandon du S 4 sans solution de remplacement.

Le missile aéroporté air-sol de moyenne portée A.S.M.P. voit sa production réduite de 49 p. 100, ce qui signifie que les cinq escadrons de Mirage 2000 deviennent trois escadrons, et le rythme des expérimentations nucléaires est réduit de 25 p. 100.

Quant au matériel et aux armements classiques, la liste est facile à dresser des resserments auxquels vous allez procéder. Vous affirmez que les programmes majeurs ont été préservés mais leur étalement et leur resserrement ne manqueront pas d'avoir de graves conséquences sur la qualité et l'efficacité de nos armes. On n'ose imaginer ce qu'il adviendra des autres programmes, qui ne sont pas majeurs.

Je me souviens que le Président de la République, dans sa conférence de presse, avait utilisé à leur sujet une expression relativement inquiétante, au moins pour leur survie, puisqu'il avait dit : « Ces programmes qui ne sont pas majeurs ne seront pas forcément sacrifiés. »

Les conséquences sur la politique de défense de la France de votre projet de loi de programmation militaire, s'il est voté et appliqué, seront très importantes. En effet, votre décision de ne pas poursuivre au même rythme l'effort d'équipement militaire engagé en 1987 atteint indirectement l'esprit de défense. Alors, pour les besoins de la cause, vous avez inventé une théorie nouvelle, dite de la suffisance. Cette théorie apparaît par touches volontairement imprécises dans l'exposé des motifs et dans les annexes du projet de loi. Mais je voudrais ce soir lui donner un coup de projecteur afin de la faire apparaître plus clairement aux yeux de tous.

Elle est contenue presque entièrement dans une phrase de l'exposé des motifs : « Il n'est de défense durablement crédible que dans le respect des intérêts économiques ». Ces propos sont si évidents qu'ils pourraient paraître anodins. Ils ont été tenus, sous cette forme ou sous d'autres formes, par vous-même et par le Premier ministre devant la commission. Mais il faut comprendre qu'ils sont beaucoup moins neutres qu'il n'y paraît et qu'il ne s'agit pas d'une simple lapalissade. C'est votre théorie de la suffisance qui permet de justifier que l'effort de défense ne soit plus seulement mesuré, désormais, à l'aune de la gravité de la menace, mais également à celle de l'évolution de la situation économique du pays menacé.

On voit où conduirait l'application d'une telle théorie si elle était poussée un peu plus loin. En somme, pour sauver son indépendance, un pays n'aurait pas le droit de choisir les canons plutôt que le beurre. Et l'on sait ce qui arrive dans

ces cas-là. On sait comment, de Munich en Munich, on se laisse saisir à la fois le beurre et les canons. Il est vrai, et vous aurez raison de le souligner, que nous n'en sommes pas là. Mais c'est grâce à la politique de défense originale, courageuse, et coûteuse, qui a été inaugurée par le général de Gaulle et poursuivie par ses successeurs, ceux qui l'avaient toujours soutenue et celui qui l'avait toujours combattue, mais qui s'y est rallié dès son entrée à l'Élysée.

M. François Hollande, rapporteur pour avis. Vous parlez de Poher ? (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Philippe Mestre. Si nous voulons demeurer la troisième puissance militaire du monde - et vous savez que cette place éminente nous est déjà contestée - il faut ranger, monsieur le ministre, votre théorie de la suffisance au magasin des accessoires inutiles et même dangereux. Or c'est pourtant sur elle que repose votre actuel projet de loi de programmation militaire, qui tient beaucoup plus compte des préoccupations budgétaires que des seuls critères qui commandent l'effort de défense, c'est-à-dire la réalité de la menace. Cette menace, le Gouvernement s'évertue à nous persuader qu'elle est de moins en moins pressante en raison, d'une part, de l'évolution politico-psychologique de l'U.R.S.S. et, d'autre part, du renversement de sa posture offensive, puisqu'elle pratique désormais le désarmement bilatéral et unilatéral.

Certes, il faut saluer avec intérêt l'évolution gorbatchévienne et il faut espérer qu'elle aboutira. Mais nous n'y pouvons rien et il faut envisager que cette tentative puisse échouer ou se retourner.

Qu'advierait-il alors ? N'y aurait-il pas un risque grave de fuite en avant dans une politique de conquête ? Il est par conséquent impossible de considérer la tentative gorbatchévienne comme le gage absolu d'une sécurité et d'une paix universelles.

Etant bien entendu que les accords de désarmement nucléaire ne nous concernent pas, au moins directement, je poserai une question sur le désarmement conventionnel. Faut-il désarmer de façon déguisée, c'est-à-dire en armant moins avant de commencer les négociations ? Qui en tiendra compte ? Evidemment personne. Il faudrait au contraire arriver aux négociations en situation favorable, aussi bien en ce qui concerne le nombre que la qualité des armements.

Quant au désarmement conventionnel des Soviétiques, il faut, mes chers collègues, garder les yeux grands ouverts. Nous savons tous que les Soviétiques détiennent des stocks considérables d'armement et de matériels conventionnels, qu'ils conservent un potentiel de production et qu'ils continuent à produire des armements conventionnels en nombre écrasant. D'ailleurs, le rapport de M. Boucheron donne des indications précises et montre le caractère impressionnant de cette production. Je rappelle que les Russes fabriquent chaque année 2 000 chars, 700 chasseurs-bombardiers, 4 000 véhicules de transport blindés, 600 hélicoptères, c'est-à-dire plus de matériels de cette nature que nous n'en avons au total et deux fois plus par an que n'en fabriquent les Américains. Que signifie dans ces conditions le désarmement soviétique ?

Bien sûr, l'U.R.S.S. enverra à la casse des chars T 55 et T 54 qui datent de l'immédiat après-guerre et les remplacera par des T 72 et des T 80 très performants. Bien sûr, la même opération se réalisera, et se réalise déjà, pour les avions de combat modernes qui vont remplacer des appareils anciens. Il faut donc se poser la question : est-ce que les Soviétiques désarment leurs forces conventionnelles ou bien les modernisent-ils tranquillement, en essayant de nous faire prendre, à nous et à nos alliés, des vessies pour des lanternes ? Je suis persuadé que la menace à l'Est subsiste même si elle a changé d'aspect, même si la posture soviétique, qui était nettement offensive, tend désormais lentement vers la défensive.

Mais cette menace à l'Est, si elle est la plus grave, n'est pas la seule et nous avons, dans les dernières années, assisté au développement d'un certain nombre de conflits régionaux qui nous montrent que la tension demeure persistante.

M. Le président. Monsieur Mestre, il vous faut conclure.

M. Philippe Mestre. Je termine, monsieur le président.

Rien ne justifie donc que nous baissions si peu que ce soit notre garde.

La vérité, c'est que le Gouvernement socialiste a décidé, pour des raisons à la fois budgétaires et idéologiques, de réduire les dépenses militaires. On n'évalue plus celles-ci en fonction des impératifs de défense, mais en fonction de ce que vous estimez pouvoir politiquement accorder à nos armées sans faire trop hurler votre clientèle électorale pacifiste et sans apparaître trop crûment comme des fossoyeurs de la défense.

Vous avez utilisé l'argument de la suffisance. Il est bien commode puisque son contenu ne dépend que du Gouvernement, que de vous qui l'invoquez. C'est vous, c'est le Gouvernement qui décrète arbitrairement le niveau de la suffisance en le faisant correspondre au niveau des crédits, en baisse, dont vous avez souverainement décidé que vous les affecteriez à la défense de notre pays. A ce trucage, nous n'acceptons pas de nous associer et nous dénonçons ce tour de passe-passe.

Cette décision, nous l'avons prise en exerçant toutes nos responsabilités. Evidemment, vous nous accuserez, et vous nous accusez déjà, de rompre ainsi le consensus qui couvrirait ce domaine majeur. Mais vous aurez tort de porter cette accusation car c'est vous qui êtes directement responsable de cette rupture.

En 1987, vous aviez pris des engagements en votant avec nous une loi de programmation militaire. En 1989, vous ne tenez pas ces engagements et vous nous présentez un projet de loi d'actualisation qui est très en retrait par rapport au précédent. Vous nous répondez qu'il s'agit d'un compromis. Ne vous étonnez pas, monsieur le ministre, que nous n'acceptions pas de compromis. On ne compromet pas avec la défense de la France. C'est pourquoi les députés du groupe U.D.F. voteront contre le projet de loi de programmation militaire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la république et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. André Berthol.

M. André Berthol. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après les appréciations techniques, stratégiques et financières qui ont été portées ici avec beaucoup de certitude, je voudrais pour ma part ramener le débat à quelques considérations simples. Pourquoi cette nouvelle loi de programmation militaire ? Le changement pour le changement est-il en train de devenir la règle de vie de nos armées, comme la réforme pour la réforme a été et est encore la caractéristique de notre éducation nationale, avec les résultats que nous connaissons ?

M. François Hollande, rapporteur pour avis. Réforme excellente !

M. André Berthol. Pourquoi une nouvelle loi de programmation militaire alors que la précédente avait été votée à la quasi-unanimité et exprimait ainsi un consensus national très large ; consensus qui a toujours soutenu la politique de défense nationale.

Le projet de loi de programmation militaire pour les années 1990-1993 vise, nous dit-on, un objectif d'ajustement du rythme de croissance de l'effort de défense de notre pays. Derrière la pudeur ou la prudence de ces mots se manifeste en fait une volonté politique de réduire l'effort de défense.

La seule question qui mérite d'être posée, à l'occasion de ce débat, est en fait la suivante : la défense est-elle encore prioritaire dans l'action du Gouvernement ? Si l'on considère que le projet de loi de programmation militaire se traduit essentiellement par des mesures de réduction des effectifs, des équipements et des crédits, il est manifeste que l'effort de défense n'est plus la priorité de ce Gouvernement. En cela, le Gouvernement remet en cause un consensus national, sans avoir au préalable eu le souci de conduire une véritable concertation avec la représentation nationale, ni même donner une véritable explication de son action et de ses objectifs.

Les armées sont conscientes des efforts qui leur sont demandés comme de ceux consentis par le pays, elles supportent depuis des années des déflations qui amplifient les contraintes pesant sur les personnels. Elles s'inquiètent du vieillissement des matériels, conséquence inéluctable des retards apportés dans les livraisons. C'est ainsi que le lancement du sous-marin nucléaire lanceur d'engins nouvelle génération sera retardé de six mois environ ; le « rendez-vous » entre le porte-avions nucléaire et le Rafale marine sera

reporté de deux ans ; le radar de surveillance du champ de bataille Orchidée sera lui aussi différé d'un an. A compter de 1993, le nombre d'avions de combat destinés aux armées sera abaissé de 33 à 28 unités.

Par ailleurs, le nombre annuel des essais nucléaires au centre d'expérimentation du Pacifique sera diminué ; enfin, les livraisons de véhicules de transport logistique à l'armée de terre seront réduites. Cela figure en toutes lettres dans le rapport.

Pour la marine, la réduction du nombre des bâtiments à la mer pourrait poser à terme un réel problème d'équilibre entre les missions de présence outre-mer et la mission de sûreté des approches maritimes dans les atterrages français.

Pour la terre, en 1995, une seule division blindée sera équipée de chars Leclerc. Les livraisons seront réduites à cette échéance, de 33 p. 100 par rapport aux prévisions.

L'amélioration de la mobilité et du soutien est en partie différée par des étalements de programmes sur le véhicule blindé léger moins - et 50 p. 100 - sur le véhicule léger tout terrain moins 30 p. 100.

Pour l'air, s'agissant des avions de combat, le choix d'un avion de combat tactique en 1996, avion performant et polyvalent, indispensable pour renouveler la flotte vieillissante de la FATAC, a conduit, pour en assurer le financement, à ralentir à partir de 1992 la cadence annuelle de livraison en la ramenant de trente-trois à vingt-huit avions. Le prolongement de ce ralentissement au-delà de 1993 diminuerait, à terme, de 20 p. 100 le nombre de vecteurs de la FATAC.

Quant au redécoupage territorial, visant à réduire le nombre des régions militaires et des divisions territoriales, il est peut-être opportun de poser la question du bien-fondé de cette restructuration.

Le regroupement des forces terrestres, entraînant l'abandon de nombreuses garnisons fait, certes, l'objet d'un concept ambitieux, mais il exige, pour être mené à bien, des crédits d'infrastructure et des délais.

Le coût social et économique de ces mesures a-t-il été bien évalué ?

En outre, j'attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les informations diffusées dans la presse selon lesquelles un certain nombre d'unités seraient prochainement dissoutes. Il est à déplorer qu'aucune concertation avec les élus concernés n'ait eu lieu pour connaître les motifs qui auraient conduit son ministère à privilégier certains sites au détriment d'autres. Mais, la décision étant déjà prise, les maires concernés devront sans doute se contenter des excuses de la République pour la manière dont il auront appris ou apprendront ces dissolutions.

Pour conclure, je rappellerai quelques notions simples mais, me semble-t-il, de bon sens.

La loi de programmation militaire votée en 1987 était peut-être ambitieuse, mais elle était aussi réaliste, raisonnable et cohérente, selon les propres termes du Président de la République. Au surplus, elle avait été votée dans une période de nécessaire redressement économique alors que les conditions financières de sa mise en œuvre étaient difficiles. Or notre économie est, aujourd'hui bien plus qu'hier, capable de soutenir l'effort de la nation pour assurer la défense nationale.

Par ailleurs, et quoi qu'on en dise, l'environnement militaire n'est pas modifié. La situation internationale est loin de se détendre. L'évolution des relations Est-Ouest ne peut être sérieusement évaluée en fonction des déclarations d'intention de M. Gorbatchev ou de signes de détente dont la finalité est plus médiatique que réelle et profonde. Surtout, un revirement de tendance est possible en Union soviétique avec, selon toute vraisemblance dans cette hypothèse, un retour de la fraction conservatrice du parti communiste, hostile aux réformes mais soucieuse de maintenir en tout cas le surarmement des pays de l'Est. Ces considérations sont d'ailleurs fort bien développées dans les conclusions du rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, même si celui-ci n'a pas voulu en tirer les conclusions qui ont conduit la commission à émettre un avis défavorable à l'adoption du projet de loi qui nous est soumis.

En matière de défense nationale, nous avons des devoirs qui ne permettent aucun accommodement, même politique, monsieur le rapporteur pour avis.

Il nous faut assumer nos responsabilités. Le projet de loi porte atteinte au consensus national qui s'est toujours dégagé autour de la défense nationale.

Il porte atteinte au crédit et au moral de nos armées, qui ont aujourd'hui le sentiment d'être de nouveau dans « l'œil du cyclone » et ressentent ce texte comme une remise en cause d'objectifs de modernisation qui avaient été clairement fixés en 1987.

Enfin, le projet de loi qui nous est soumis porte atteinte à la crédibilité de la défense nationale et à la continuité de notre politique d'indépendance.

Ce nouveau changement de cap ne trouve aucune explication satisfaisante. Ne traduit-il pas tout simplement un constat que, monsieur le ministre de la défense, vous vous employez pourtant à récuser : la France baisse sa garde ! Ce que M. le Premier ministre traduit quant à lui, dans son « parler vrai », en « ajustement du rythme de croissance ».

Parce que nous n'avons pas le même sens des mots, parce que derrière les mots il y a la réalité des chiffres et que nous n'avons pas les mêmes priorités, monsieur le ministre, je ne voterai pas ce projet de loi de programmation militaire. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Louis Pierna.

M. Louis Pierna. Monsieur le ministre, comme mon ami Jean-Claude Gayssot, je tiens à exprimer mon opposition totale à votre projet qui aurait dû être présenté au printemps.

En proposant de l'examiner aujourd'hui, le Gouvernement fait peu de cas de la loi comme des parlementaires ! Et que penser de la pratique démocratique - cela vient d'être dit -, quand on sait que le rapport de la commission, qui compte près de huit cents pages, a été distribué il y a quelques jours ? Quelle précipitation ! Quels sont les députés qui ont pu véritablement l'étudier ? Cela ne nous surprend pas non seulement parce que la désinvolture à l'égard du Parlement est habituelle, mais aussi parce qu'on comprend que le Gouvernement ait pu hésiter à présenter pareil projet et, enfin, parce que le décalage de ce dernier avec le contexte international est éclatant !

Une situation nouvelle existe, créée par le processus du désarmement. Deux événements récents viennent renforcer ses chances d'une progression rapide : je veux parler de la décision soviétique de ne plus lier les négociations sur le désarmement stratégique à la remise en cause de l'I.D.S. et des nouvelles propositions qui viennent d'être formulées par les U.S.A. et l'U.R.S.S. en matière d'armes chimiques.

Concernant les conflits régionaux, même si le cas du Liban et du Moyen-Orient montre que tout n'est pas réglé, il est évident que le principe de leur règlement pacifique, politique, s'impose peu à peu.

Cette situation aurait dû logiquement conduire à réduire les crédits d'équipements militaires de la France. Il n'en est rien, et la nouvelle programmation prévoit leur croissance à un rythme élevé pour les quatre années à venir. C'est cela, la réalité !

Quant aux arguments utilisés pour justifier ce projet, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils sont indéfendables ! Qui peut en effet sérieusement croire que la détente Est-Ouest, que les destructions d'armements constituent un accroissement des menaces ?

Monsieur le ministre, quand vous dites qu'« il faut bien avoir une capacité de frappe dans un contexte où le fort continue à se renforcer », vous n'êtes pas crédible. D'abord, parce que, s'agissant du concept de la dissuasion du faible au fort, sur lequel la France cale sa stratégie, le renforcement du fort n'entraîne pas forcément celui du faible ; ensuite, parce qu'il n'est pas raisonnable de prétendre que le fort se renforce alors que les réductions d'armements sont en cours au sein du Pacte de Varsovie, et selon le calendrier annoncé - cela est vérifié, je le dis à l'attention de M. Mestre, s'il est encore là !

M. Philippe Mestre. Mais je suis là !

M. Louis Pierna. Le président Boucheron, dans son vibrant plaidoyer pour la course aux armements, a déclaré : « Le désarmement n'est pas une fin en lui-même. » Comment contester pourtant qu'il s'agit d'un but essentiel pour l'humanité ? En tout cas, quel reniement de la pensée de Jean Jaurès dans ces quelques mots !

Votre projet, monsieur le ministre, est aussi indéfendable en raison de son incompatibilité avec la satisfaction des grands besoins sociaux du pays.

L'opinion publique le ressent. Continuer à priver l'école, la santé, le logement social des moyens financiers nécessaires, c'est abaisser notre pays, c'est l'empêcher d'être une nation moderne ! Ne nous y trompons pas, ce problème a bien sa place dans un débat sur la défense nationale, et il est même central.

Le projet de loi n'est pas seulement en décalage avec le contexte international et les besoins sociaux, il porte aussi atteinte à une composante essentielle du dispositif de défense : l'élément humain. La dégradation observée par les gendarmes et autres personnels militaires est la conséquence directe des priorités exclusives accordées à la course aux armements. Maintenir ce cap, comme le propose la loi de programmation, serait sacrifier encore plus la condition militaire. Ce serait, en dépit de quelques mesures et de nombreuses promesses, répondre par avance négativement à l'espoir de mieux vivre des hommes et des femmes qui font nos armées.

Pour ceux qui veulent une illustration des conséquences que les personnels militaires peuvent attendre de la loi, le plan « Armées 2000 » est là, avec le resserrement des effectifs, l'abandon des implantations. Voilà le prix à payer !

En résumé, votre projet de loi nous conduit à poser cette question : puisqu'il ne répond pas aux intérêts de la nation et de son peuple, à quels intérêts répond-il ? La réponse n'est guère difficile à apporter : il est aisé d'apercevoir derrière la plupart des orientations les intérêts du complexe militaro-industriel, de ces entreprises dont les productions et les recherches sont hautement rentables en raison des crédits d'Etat généreusement versés.

M. Arthur Pascht. De Wendel !

M. Louis Pierna. On comprend que, pour elles, « le désarmement n'est pas une fin en lui-même », pour reprendre les propos du président de la commission de la défense ! D'ailleurs, l'antépénultième alinéa de l'annexe au projet de loi le dit clairement : « Cet effort d'équipement ambitieux et raisonnable contribuera aussi de manière capitale à la recherche et à l'investissement industriel... » Autrement dit, l'objectif de la politique de défense, c'est l'industrie, et d'abord l'industrie privée car, dans le même temps, les arsenaux, les établissements d'Etat, le G.I.A.T., sont menacés.

M. François Hollande, rapporteur pour avis. Ils sont menacés par le désarmement !

M. Louis Pierna. Le moins que l'on puisse dire est qu'on voit mal en quoi les orientations que vous défendez, monsieur le ministre, pourront contribuer à refermer la parenthèse libérale que vous évoquiez récemment.

Pour nous, députés communistes, ce ne sont pas les industriels qui doivent déterminer la politique de défense du pays. Celle-ci doit répondre au seul souci d'assurer sa sécurité et son indépendance. Cela implique de renoncer au surarmement que vous programmez. Il le faudrait en effet pour améliorer le fonctionnement des armées, dont dépend la crédibilité de la défense nationale à laquelle les députés communistes sont attachés, et pour servir au financement tellement urgent et nécessaire des dépenses sociales du pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Drian.

M. Jean-Yves Le Drian. Monsieur le ministre, vous avez rappelé tout à l'heure avec fermeté la nécessité de maintenir notre effort de défense, de garantir les moyens indispensables à nos forces pour conserver les missions qui leur sont confiées et dont les objectifs sont réitérés dans la continuité des lois de programmation précédentes.

Vous avez, avec justesse, fait valoir que, si le climat international s'était amélioré et que s'ouvriraient aujourd'hui des perspectives crédibles de paix, cette situation ne devait pas nous conduire pour autant à changer le cap de notre politique de défense : les incertitudes sont telles que les évolutions accélérées en cours peuvent entraîner de nouvelles fragilités.

Ainsi, il importe que les choix essentiels se soient portés sur les priorités du long terme et qu'aucune dérogation, encore moins aujourd'hui qu'hier, ne soit admise sur le nucléaire stratégique et le maintien de la crédibilité de la dissuasion.

Cette position devrait clore, me semble-t-il, au moins dans le court terme, le faux débat qui s'est engagé sur le choix ou le non-choix, sur les choix ou les non-choix.

Cette position devrait clore aussi la mauvaise polémique lancée par M. Fillon dans la presse de ce matin : vous auriez opté pour une défense américaine dotée des moyens de la défense hollandaise.

M. François Hollande, rapporteur pour avis. C'était sans doute une attaque personnelle ! *(Sourires.)*

M. Jean-Yves Le Drian. Comme si, avec 470 milliards, c'était l'Amérique et, avec tout le respect que l'on doit à l'armée des Pays-Bas, avec 438 milliards, on n'avait plus qu'à faire des manœuvres dans les champs de tulipes !

M. François Fillon. Ça fait longtemps que cela dure !

M. Jean-Yves Le Drian. Bref, l'effort d'équipement de nos forces garantit notre capacité de dissuasion, fondée sur le concept de stricte suffisance, et donne à nos forces classiques les moyens d'assurer correctement ses missions.

Toutefois, il est certain que l'évolution de la donne géostratégique et économique mondiale risque de nous conduire à un réexamen constant des priorités programmatiques. Vous ne l'excluez d'ailleurs pas puisque, dans votre discours, vous avez souligné que « la programmation ne doit pas conduire à figer la vie ». D'ailleurs, le président Boucheron l'a fait fortement remarquer en rappelant qu'il faut « d'une certaine manière sortir de nos dogmes quant à la pérennité de nos analyses, quant à la rigidité de nos choix ».

Je suis persuadé qu'à l'horizon 2000, c'est-à-dire demain, de nouveaux arbitrages s'imposeront, peut-être sur les armes préstratégiques, peut-être sur nos capacités conventionnelles au Centre-Europe. En tout cas, il faudra tenir compte des nouvelles menaces, en particulier hors d'Europe, et des conséquences du désarmement s'il se poursuit. Il faudra aussi intégrer le coût du progrès technologique, qui augmentera demain plus qu'aujourd'hui.

Sans doute les missions assignées aux armées changeront-elles, mais elles devront de toute façon s'adapter aux moyens budgétaires disponibles. Faute de quoi, l'étalement, voire l'amputation des programmes, deviendrait la règle.

Vous avez réussi, monsieur le ministre, à juguler ces risques dans ce projet de loi de programmation, mais j'ai pour ma part le sentiment, et je ne pense pas être le seul, que c'est la dernière fois qu'une telle maîtrise est possible. Demain, le nouveau contexte international et technologique nous conduira vraisemblablement à des lois de programmation d'un autre type, certainement à des inflexions nouvelles, peut-être même à d'inévitables renoncements.

Le plan « Armées 2000 » a en quelque sorte préfiguré ces nécessaires inflexions. La difficulté de l'exercice que vous rencontrez montre que ces choix-là, indispensables, ne seront pas faciles à opérer. Je partage l'avis du président qui précise que le chantier des choix de la future programmation s'ouvre dès demain.

A titre d'exemple, je voudrais aborder rapidement les problèmes de la marine nationale.

La loi de programmation confirme le rôle prééminent que joue notre marine dans notre système de défense et, d'abord, pour assurer la protection des S.N.L.E., ce qui impose d'améliorer sans cesse nos capacités anti-sous-marines, de nous équiper de bâtiments de lutte anti-sous-marine, de disposer de sous-marins nucléaires d'attaque, de prévoir la modernisation de nos avions de patrouille Atlantique 2.

Au passage, monsieur le ministre, je m'interroge sur la garantie de livraison dans les délais prévus par le producteur des Atlantique 2 nouvelle génération.

Par ailleurs, la programmation confirme que la marine nationale contribue à assurer la liberté des mers. Elle a d'ailleurs montré récemment sa faculté à s'adapter à des situations extrêmes, aussi bien dans des opérations d'assistance humanitaire que dans des opérations de déminage ou des interventions dissuasives, comme il y a quelques jours au large du Liban. Pour toutes ces opérations, plus encore que de la capacité dissuasive mais discrète des S.N.A., il faut pouvoir disposer d'une flotte de surface d'une envergure suffisante.

J'ai la conviction, surtout après la décision heureuse, après des hésitations, de renouveler notre porte-avions, que ces orientations nous imposeront à l'avenir d'accroître la part du

budget de la marine pour lui permettre de renouveler à la fois sa composante sous-marine, son porte-avions et sa flotte de surface.

En effet, si l'on peut constater que la part des crédits d'équipement destinés à la marine nationale au sein du titre V a progressé régulièrement depuis plusieurs années - 23 p. 100 en 1989 et 23,5 p. 100 en 1990 -, elle ne représentera cependant en moyenne que 22,5 p. 100 de 1991 à 1993.

Cette croissance des crédits d'équipement de la marine s'explique par l'effort consenti au profit des grands programmes nucléaires S.N.L.E. nouvelle génération, refonte du M 4 et adaptation de l'A.S.M.P. au Super-Etendard.

Les crédits affectés aux forces classiques demeurent, quant à eux, stables. La marine nationale ne pourra pas, dans ces conditions, renouveler, nombre pour nombre, sa flotte de surface - 94 bâtiments de combat en 1994 au lieu de 100 aujourd'hui - mais parvient à augmenter légèrement le tonnage de la flotte.

Je ne suis pas certain que cela sera suffisant à l'avenir pour assurer l'ensemble des missions qui sont affectées à la marine nationale, *a fortiori* si les missions hors d'Europe confirment leur importance.

Dans la loi de programmation militaire, l'essentiel des bâtiments neufs concerne les frégates de surveillance et les frégates légères et, comme il y a eu un débat récent à ce sujet, il me semble opportun de préciser que la frégate de surveillance et la frégate légère sont deux choses différentes : l'une est modérément armée pour des missions de renseignement et de contrôle, alors que l'autre est extrêmement armée pour intervenir dans la maîtrise des crises et dotée de moyens de lutte anti-surface et anti-aériens. Les coûts des deux bâtiments ne sont donc pas les mêmes.

Il est difficile de comprendre certains articles de presse selon lesquels tel constructeur privé aurait pu fournir des frégates à moitié prix. En réalité, on joue habilement sur le fait que les deux bâtiments sont des « frégates », mais la différence est la même qu'entre une voiture ordinaire et une voiture turbo. Il y a parfois des propos qui soit dépassent la pensée, soit cachent des intentions qu'il faudrait alors définitivement juguler. Je tenais à vous en faire part car ce sont des choses qui ont été répétées à un niveau assez élevé de responsabilités gouvernementales.

Pour conclure, je parlerai un peu des arsenaux.

La défense, vous l'avez dit, n'est pas uniquement une affaire de militaires, mais aussi une affaire de chercheurs et d'ingénieurs.

Le potentiel industriel et de recherche est un facteur déterminant de la puissance militaire. On sait que la production nationale d'armement - le Président l'a souligné - affronte un contexte économique international difficile. C'est dire toute l'importance de la programmation militaire à travers les équipements qu'elle va permettre de financer. C'est dire aussi l'impact de cet engagement pluriannuel sur le tissu industriel en France.

Ce secteur, qui met en œuvre des technologies performantes, est un facteur d'innovation et de développement. Cela est vrai pour les entreprises privées, pour les entreprises nationales, mais aussi pour les arsenaux.

Sans doute le plein de charge des arsenaux est-il assuré de façon relativement bonne au cours de la durée de la présente loi. Je me permets au passage de signaler l'arsenal de Lorient, puisqu'il était en débat - la situation était même inquiétante. Aujourd'hui, après la mise en route des programmes de frégates légères et de bâtiments antimines océaniques et après l'assurance vraisemblable du programme saoudien, il se révèle que les choses vont mieux. Comme je sais la part personnelle que vous avez prise au règlement de cette question, je tenais à vous en remercier, monsieur le ministre.

Plus globalement, je voudrais souligner que les arsenaux aussi sont capables de s'adapter aux situations nouvelles, d'exporter, de se moderniser. Les arsenaux aussi sont capables de souplesse.

Mais il faudrait que plusieurs conditions soient remplies.

D'abord, que les arsenaux disposent d'un taux d'encadrement suffisant. Aujourd'hui, le taux d'encadrement d'une D.C.N. - direction des constructions navales - est inférieur de 50 p. 100 au taux d'encadrement des chantiers civils, alors que ces derniers construisent des bâtiments moins sophis-

tiqués. Il n'est même pas possible aujourd'hui, dans un contexte de déflation des effectifs, de gagner un poste supplémentaire d'ingénieur sur un autre poste.

Une autre condition, c'est d'assurer la formation des personnels aux nouvelles techniques et à la polyvalence relative qu'imposeront les nouveaux programmes.

Enfin, la dernière condition pour que ces arsenaux soient performants, c'est la confiance. Il leur faut la confiance, interne et externe. Ils savent fabriquer des produits de très haute technicité. Ils sont parfois les seuls à posséder ce savoir-faire. Je sais que vous le pensez ; je sais que le délégué général fait de la modernisation et de la compétitivité des arsenaux une de ses priorités ; mais je pense qu'il convenait à cette tribune de refuser une campagne lancinante qui suggère ici ou là que nos arsenaux seraient désuets et qu'il faudrait décidément les rendre... à Colbert !

Voilà, monsieur le ministre, quelques réflexions que je voulais apporter à ce débat, en rappelant que cette loi de programmation, pour laquelle vous vous êtes beaucoup battu, permettra de maintenir l'effort de défense à un bon niveau, garantissant l'indépendance nationale et la place de notre pays dans le monde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Daniel Colin.

M. Daniel Colin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, « l'efficacité de nos armées ne repose pas uniquement sur les équipements, mais se fonde sur la qualité des personnels qui les constituent. La nation le sait et mesure, à sa juste valeur, la somme de dévouement et de compétence qui est demandée à nos soldats, et dont ils font la preuve de manière exemplaire, dans toutes les missions opérationnelles ou humanitaires qui leur sont confiées ».

Cet extrait du projet de loi de programmation, relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993, que nous examinons aujourd'hui, situe bien l'enjeu du débat que nous avons le devoir, bien sûr, d'aborder, mais surtout d'approfondir ce soir.

Nous devons tenter, dans la mesure du possible, de répondre enfin aux interrogations que se posent légitimement ceux qui sont directement concernés.

Aujourd'hui, on peut s'interroger sur la « juste valeur » que l'on accorde aussi bien aux personnels, dont les conditions de vie et de rémunération sont à revoir, qu'aux équipements.

L'adoption d'une nouvelle loi de programmation militaire en avril 1987 répondait à une double nécessité :

D'abord, celle de rétablir une situation qui s'était dangereusement dégradée sous le gouvernement précédent, depuis l'adoption de la loi de programme de 1983, réévaluée de façon dérisoire en 1985 ;

Ensuite la nécessité d'arrêter un plan compatible avec les ressources financières importantes, dégagées par le Parlement au mois de novembre 1986.

Le budget des armées pour 1989 respectait apparemment les principaux objectifs de cette loi de programmation.

Aujourd'hui, on peut légitimement se demander si tout n'est pas remis en cause.

M. Jean-Claude Gayssot. Rien n'est voté.

M. Daniel Colin. Une chose est certaine cependant, nous connaissons ceux qui veulent provoquer cette remise en cause !

Avec une révision à la baisse de 45 milliards de francs, n'est-ce pas tout simplement une nouvelle loi que l'on nous demande de voter ? Il aurait donc fallu abroger la précédente ! (*Exclamation sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pourtant, M. Mitterrand ne déclarait-il pas lui-même que la loi d'avril 1987 était « réaliste, cohérente et raisonnable » ? (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Nous sommes loin aujourd'hui du fameux consensus de 1986. En effet, comment ne pas dénoncer cette inadéquation flagrante entre les objectifs annoncés et les moyens financiers engagés ?

Pour la marine nationale, cette réactualisation est une gageure, car elle entraînera un abattement drastique sur tous les projets initiaux déjà lancés, et diminuera de 20 p. 100 l'investissement dans les constructions neuves.

Nous voici retombés à 8 000 tonnes de constructions neuves par an, alors qu'il en faudrait 12 000 pour une flotte de 280 000 tonnes. A ce rythme-là, il n'y aura plus que 99 bâtiments en service en 2001 ! (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. Que 99 ? Tiens !

M. Daniel Collin. Nous nous éloignons de plus en plus de la maquette « Marine 2 000 », nombre idéal de bâtiments par composante, vers laquelle il faudrait tendre par palliers successifs et réguliers. Dans le même temps, la flotte construite entre 1950 et 1965 quitte le service !

L'étalement des programmes, notamment celui du porte-avions à propulsion nucléaire, pourrait remettre en cause la crédibilité de notre flotte de surface toute entière. Pourtant, il est demandé à la marine nationale de conserver l'ensemble de ses missions, missions qui se sont notablement élargies et diversifiées, et qui s'accommodent mal des contraintes dont nous venons de parler.

On peut aussi s'interroger sur le concept de « menace » et se demander s'il n'a pas évolué non seulement dans sa localisation géographique, mais aussi dans sa forme.

Il est temps de dire haut et fort qui nous menace, quelles sont les nouvelles menaces, où nous sommes menacés, plus particulièrement, et de quelles manières.

Le groupe aéronaval de retour du Liban a été une fois encore sollicité et il a démontré, si besoin en était, son utilité.

Il faut cependant se demander si, avec la Task Force 470 nous étions « suffisants » pour répondre à la menace et pour impulser éventuellement une action militaire.

A ce propos, nous voudrions enfin comprendre ce que veut dire « seuil de suffisance ».

M. François Hollande, rapporteur pour avis. Vous devriez le savoir !

M. Daniel Collin. Non, pas forcément, car le mot a été inventé dernièrement...

M. Philippe Mestre. Il ne veut rien dire !

M. Daniel Collin. ... et nous le retrouvons, bien sûr, au niveau du discours socialiste lorsqu'il s'agit de la défense pour masquer, comme le disait notre excellent collègue tout à l'heure, non des suffisances, mais souvent des risques d'insuffisances.

A ce propos, la Task Force 470, qui reste opérationnelle et qui est prête à reprendre la mer dans un délai de vingt-quatre heures si la situation l'exige, demande certainement à être sécurisée et renforcée.

Pourtant, les décisions concernant le remplacement des Crusaders en 1993, ou une éventuelle et dangereuse modernisation de ces avions, ne sont toujours pas prises. On laisse se développer un antagonisme absurde entre quinze F 18 d'occasion et le programme Rafale dans sa totalité.

Ce programme serait-il si fragile que l'achat d'une douzaine de F 18 d'occasion, voire un peu plus, ...

M. Loula Pierna. Au marché aux puces !

M. Daniel Collin. ... puisse le remettre en cause ?

Il est clair que l'A.C.M. devrait être impérativement au rendez-vous des années 2000 pour remplacer soixante à soixante-dix Super-Etendard.

A propos des Crusaders, faut-il attendre un drame pour que l'on réalise que cet avion est à bout de souffle ? Pour une heure de vol, il faut le rappeler, soixante heures d'entretien au sol sont nécessaires - peut-être sommes-nous même plus près des cent heures au sol que des soixante !

M. le ministre de la défense. N'importe quoi !

M. Daniel Collin. Faudra-t-il encore longtemps aller jusqu'en Arizona pour récupérer dans les « casses » des poutres d'appontage et des voilures ? C'est un véritable acharnement thérapeutique ! (*Sourires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Arthur Pschoth. Nous sommes pour l'euthanasie !

M. Daniel Collin. Monsieur le ministre, je m'arrêterai quelques instants sur ce sujet d'une extrême gravité.

Nous avons entendu, en effet, et de la bouche même d'hommes politiques qui vous sont proches, monsieur le ministre, des accusations que nous ne pouvons passer sous silence.

M. Guy-Michel Chauveau. Ah !

M. Daniel Collin. Il a été annoncé que l'A.C.M. devrait, et pourrait être mis en service actif le plus tôt possible, dès 1996, pour remplacer directement l'intercepteur Crusader.

Ensuite, il a été dit que la marine nationale et son état-major traînaient les pieds pour les études ; que le retard apporté aux « essais de fatigue » du Crusader était voulu parce que l'état-major de la marine nationale préférait les F 18 américains au prolongement des Crusaders pour attendre 1996 ! M. Hollande, dans son avis, est plus pessimiste. Il annonce la flottille opérationnelle A.C.M. pour 1999 !

M. François Fillon. Avec raison.

M. Daniel Collin. On a dit que, finalement, il s'avérait qu'on pouvait parfaitement prolonger les Crusaders pour passer directement à leur remplacement par l'A.C.M., et cela dès 1996 ! Et que c'était la marine nationale qui bloquait le système !

Ces propos jettent une suspicion et un discrédit insupportable sur cette arme d'extrême qualité. La marine a toujours su faire face et a accompli toutes les missions qui lui étaient confiées. Et cela dans des conditions matérielles à la limite parfois du supportable ! Son honnêteté et son honneur sont mis en cause : on en a trop dit... ou pas assez ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Gatel. C'est le lobby !

M. Jean-François Delahais. Monsieur Collin, vous, vous en avez trop dit !

M. Daniel Collin. Monsieur le ministre, nous vous demandons de vous prononcer clairement sur ce sujet.

M. Guy-Michel Chauveau. Il faut lire autre chose que *France-Dimanche* !

M. Daniel Collin. Si ce qui a été déclaré, nous le rappelons de nouveau, par certains de vos proches, est le reflet de la vérité, nous devons le savoir.

M. le ministre de la défense. Qui, monsieur Collin ? Par qui ? Précisez !

M. Daniel Collin. Je vous le dirai, monsieur le ministre ! Si cela n'est que malveillance ou légèreté, nous vous demandons de l'indiquer ici, afin de dissiper le malaise engendré par des propos irresponsables.

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission, rapporteur. Dites-le tout de suite !

M. Daniel Collin. Monsieur le ministre, si vous avez bien lu le rapport de M. Boucheron, vous avez déjà quelques indications.

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission, rapporteur. Voilà qui est déjà plus clair.

M. le président. Monsieur Collin, il vous faut conclure !

M. François Hollande, rapporteur pour avis. Il a conclu !

M. Daniel Collin. Je vais conclure, monsieur le président. Ces accusations risquent d'ébranler la confiance du pays dans une arme au-dessus de tout soupçon !

M. Jean-Claude Lefort. Pas de délation !

M. Daniel Collin. Monsieur le ministre, vous devez, si vous la connaissez, nous dire toute la vérité.

Quant au remplacement des Bréguet-Alizés, les avions de guet aérien AEW, indispensables à toute action d'une force navale, il n'est toujours pas évoqué, alors que ce monomoteur à hélice d'un autre âge fêtera cette année le trentième anniversaire de sa mise en service. Six Hawkeye, et c'est un minimum, seraient nécessaires à son remplacement, car la France ne construit pas ce type d'avion « surdoué » de la guerre électronique.

Et que penser du remplacement insuffisant des trente-deux Bréguet-Atlantic qui faisait dire au sénateur Max Lejeune dans son avis sur la loi de finances pour 1987 qu'en 1992 le

nombre très réduit d'aéronefs de patrouille maritime interdirait toute mission qui ne relèverait pas directement de la projection de la force océanique stratégique ?

M. le président. Monsieur Colin, il vous faut conclure.

M. Daniel Collin. Je termine, monsieur le président.

Est-ce ainsi, monsieur le ministre, que l'on entend maintenir l'efficacité de la marine nationale ?

Dans toutes les missions qui lui sont confiées, que ce soit dans ses missions de dissuasion, de défense des approches maritimes, de présence dans le monde, dans nos territoires et départements d'outre-mer en particulier, dans les « zones économiques exclusives » qui leur sont associées, ou encore, et les Français le savent bien, dans ses missions de service public ou humanitaire, elle s'acquitte de sa tâche avec une dignité remarquable et une grande disponibilité.

Aujourd'hui, la défense ne paraît plus être une priorité pour le Gouvernement.

M. Jean-Claude Gayssot. N'importe quoi !

M. Daniel Collin. Que ceux qui ont pris le risque de remettre en cause une loi « réaliste », « cohérente », « raisonnable » (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) ...

M. François Hollande. rapporteur pour avis. Quel excès !

M. Daniel Collin. ... aient le courage de le dire à ceux qui ont choisi de consacrer leur vie à la défense de leur pays, de notre pays.

Mais qu'ils aient également le courage et la loyauté de le dire aux Français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission, rapporteur. Deux précisions au sujet de l'intervention que nous venons d'entendre.

S'agissant des avions qui devront équiper nos porte-avions, nous devons sortir de l'émotif et de l'irrationnel.

M. Freddy Descheux-Beaume. Très bien !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission, rapporteur. Cela dit, dans mon rapport, j'ai effectivement dénoncé certaines pratiques et vous auriez tort, mon cher collègue Colin, d'imaginer un seul instant que je ne connaisse pas parfaitement ce dossier !

Le 27 juillet 1987, deux décisions ont été prises : l'une d'étudier la rénovation des Crusaders, l'autre d'étudier la modification des F1 pour les transformer en F1 tactiques. La première décision n'a pas été appliquée pour des raisons sur lesquelles je ne veux pas m'étendre ce soir - je pourrai entrer dans le détail un peu plus tard. La seconde a été appliquée. Et qu'est-ce que je constate ? Que dans les quelques semaines qui viennent, presque les quelques jours qui viennent, les F1 transformés en F1 tactiques seront utilisables !

Le même laps de temps aurait donc permis aux Crusaders d'être rénovés et d'être aussi utilisables. C'est pour cela que, personnellement, je refuse que, dans ce débat sérieux, on utilise le thème de la sécurité des pilotes. Car la sécurité des pilotes aurait été parfaitement assurée si les décisions prises avaient été appliquées en temps utile.

M. Freddy Descheux-Beaume. Très bien !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission, rapporteur. Quant au reste de ma démonstration, monsieur Colin, je la réserve dans huit jours à vos commanditaires ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. André Bellon.

M. Daniel Collin. On peut continuer la conversation, monsieur Boucheron !

M. le président. La parole est à M. André Bellon.

M. André Bellon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à cette heure avancée de la nuit, je ferai une intervention assez brève.

Étrange débat, en vérité, que le nôtre. Car lorsqu'on y réfléchit, on peut se demander jusqu'à quel point il est utile que des députés du groupe socialiste interviennent, tant il est vrai que les critiques venant d'un côté sont démolies par les réponses émanant de l'autre, et vice versa.

M. Freddy Descheux-Beaume. Très bien !

M. André Bellon. Le budget qui nous est présenté - car une loi de programmation militaire est un budget pluriannuel - se trouve, d'une certaine façon, au point d'équilibre entre deux critiques extrêmes : il y a ceux qui disent qu'on en fait trop et ceux qui disent qu'on n'en fait pas assez.

De deux choses l'une. Ou bien ceux qui disent qu'on en fait trop et ceux qui disent qu'on n'en fait pas assez se situent dans une logique politique, politicienne ou de politique interne - vous choisirez le mot que vous voudrez - et je crois que cela n'intéresse pas beaucoup la nation et l'ensemble du peuple français. Ou bien ils se situent par rapport à une analyse de la situation internationale qu'il leur faudrait tout de même préciser.

J'ai parfois l'impression, dans les discussions de la commission des affaires étrangères, que certains partent de l'idée que les évolutions internationales qui se déroulent actuellement dans le monde méritent certes qu'on s'y arrête, mais qu'ils en concluent qu'on verra plus tard, car on n'est sûr de rien. Sachons préserver, disent-ils. Il n'est pas certain, après tout, que le processus de désarmement actuel soit un vrai processus de désarmement. Alors, à tout hasard, on fait comme s'il n'existait pas. Et puis peut-être - je serai plus réservé à cet égard - pense-t-on d'un autre côté que le désarmement est déjà achevé, ce qui n'est pas évident.

A ceux qui disent qu'on n'en fait pas assez, je demanderai de regarder ce qui se fait ailleurs. Si l'on s'en tient aux chiffres bruts, la France est la seule, parmi les grands pays, dont le budget militaire soit en augmentation.

M. Louis Pierna. Eh oui !

M. André Bellon. Hormis les Etats-Unis et l'U.R.S.S., la France est le seul pays dont la panoplie militaire soit complète. La France, seule, privilégie le renouvellement en matière militaire.

Et elle le fait malgré une opinion publique qui, dans l'ensemble de l'Europe, n'est pas, c'est le moins qu'on puisse dire, particulièrement favorable à l'effort de défense. Ne jouons pas trop là-dessus, mais c'est un fait, et convenons d'ailleurs que ceux-là mêmes qui réclament qu'on en fasse plus dans certaines élections - cela fait partie de la vie politique nationale - se choisissent un leader qui demande assez curieusement que disparaisse le service militaire national, ce qui ne me paraît pas la meilleure des manières de mobiliser l'opinion publique française sur la question.

M. Pierre Esteve. Très bien !

M. François Fillon. Le service militaire n'est pas fait pour mobiliser l'opinion publique !

M. André Bellon. Nous constatons ; vous répondrez ! Peut-être même répondrez-vous à la personne en question. Il peut y avoir des erreurs, ce n'est pas grave.

Prenons-y garde, l'opinion publique est un phénomène important dans la période actuelle et nous ne pouvons pas nous en isoler. Or, dans ce débat d'experts remarquable dont je suis un peu le parent pauvre...

M. Arthur Pœcht. Mais non !

M. André Bellon. ... puisque j'appartiens à la commission des affaires étrangères, j'ai parfois l'impression qu'on s'attache trop aux aspects techniques et qu'on a tendance à oublier d'autres données, la donnée politique, la donnée d'opinion. C'est pourtant un élément important lorsqu'on discute de la défense : la défense n'est pas quelque chose qui s'isole.

M. Arthur Pœcht. Très bien !

M. André Bellon. Alors, il ne faudrait pas que la dissuasion française soit isolée dans une Europe qui serait tentée par le désarmement et l'hostilité à la défense européenne. Je crois qu'il est nécessaire de tenir compte des autres.

Voyez-vous, cette loi de programmation militaire, on peut la discuter : faut-il un peu plus, faut-il un peu moins, et sans doute faudrait-il aussi la situer par rapport à l'ensemble des contraintes budgétaires. Mais, au-delà des positions politi-

ciennes des uns et des autres, une chose est claire : elle marque le maintien d'une ligne. On maintient la dissuasion nécessaire, on s'adapte à la nécessité de changements importants, et c'est cela qui est fondamental.

Raisonnons sur des problèmes de stratégie internationale. C'est cela qu'il faut rappeler en sachant bien que, suivant les choix que la France va faire, nous basculerons peut-être d'un côté ou de l'autre. Sachons analyser aussi les réactions des autres, sachons analyser aussi les réactions de notre propre peuple.

De ce point de vue, monsieur le ministre, au lieu de se livrer à ce débat d'experts : faut-il un tout petit peu plus, faut-il un tout petit peu moins...

M. Jean-Claude Lefort. Moins !

M. André Ballon. ... débat qui, quelques années plus tard apparaît parfois dérisoire, y compris pour ceux qui l'alimentaient et qui en parlaient trop, peut-être vaudrait-il mieux poser quelques questions qui méritent de l'être. Je le ferai plus en termes de politique étrangère qu'en termes de défense stricte, mais les deux ne sont pas séparables.

Premièrement, pouvez-vous définir votre conception en matière de défense à terme de la Communauté économique européenne considérée, bien entendu, en tant qu'espace ?

De façon plus globale, comment peut-on percevoir la question de la défense en Europe, compte tenu de l'évolution de certains pays européens qui ne sont pas, à l'heure actuelle, membres de la C.E.E., la Hongrie, la Pologne, etc. ?

Plus largement, comment s'intègre la question de l'Allemagne dans ce schéma global ? Il est clair que les événements récents survenus en Allemagne, aussi bien de l'Est que de l'Ouest, posent un certain nombre de questions. M. Willy Brandt, dans une interview, parlait de la nécessité pour les peuples de choisir leur voie. C'est une position sage, qui ne donne pas de réponse définitive, mais il est clair qu'il peut y avoir des évolutions.

Comment se situer par rapport à cela ? A votre sens, comment va évoluer, dans le cadre européen, la logique, la stratégie de l'O.T.A.N. et quelle contribution la France pourrait-elle apporter à cette évolution ?

Ces questions se situent dans ce qu'on appelle habituellement, d'un terme un peu galvaudé, les rapports Est-Ouest. Il existe, on en a parlé, mais peut-être pas suffisamment, un autre aspect du dossier défense qui est l'aspect Nord-Sud. C'est évidemment un des éléments essentiels du maintien de la paix.

Je suis convaincu qu'il n'y a pas de paix dans un contexte de déséquilibre économique et social global. Or les évolutions économiques en cours, l'accroissement des inégalités entre le Nord et le Sud comme l'accroissement de l'écart démographique, sont incontestablement des facteurs de déséquilibre à terme. Le Président de la République d'ailleurs, dans un discours aux Nations unies, avait lié les problèmes de désarmement et de développement. Peut-être convenait-il de le rappeler, à l'heure où certains nous disent qu'il faudrait armer plus.

De ce point de vue, je crois que des événements se déroulent, qui, tout en apparaissant loin de nous, finalement sont proches.

Prenons le cartel de la drogue. Je crois que c'est l'exemple type des conséquences que peut entraîner l'échec du développement dans certains pays.

Par conséquent, nous ne pouvons pas parler de la défense, de la sécurité, de la place de la France dans le monde, de l'équilibre mondial, sans nous poser la question du développement. Il y a un moment où la question du développement, la question de la justice, la question de la paupérisation de certains pays doit s'analyser aussi en termes généraux de sécurité et de défense. Autrement dit, la politique de sécurité et de défense est un concept global et l'action humanitaire, d'une certaine façon, en fait partie.

Alors, monsieur le ministre, ne nous laissons pas entraîner à discuter à perte de vue du budget militaire de la France comme s'il était isolé du monde. Sachons rendre à la défense son caractère mondial, son caractère global. Sachons, comme vous le faites en coordination avec l'ensemble du Gouvernement, lui rendre ses vraies dimensions. Si nous arrivons à orienter le débat sur des concepts globaux qui intègrent les notions de justice et de sécurité dans l'ensemble du monde ainsi que l'évolution dans les rapports Est-Ouest, en particu-

lier sur la question du désarmement, je crois que nous aurons beaucoup plus avancé qu'en nous demandant s'il faut un peu plus ou un peu moins sur le budget de telle ou telle année. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Rappel au règlement

M. Daniel Colin. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Daniel Colin, pour un rappel au règlement.

M. Guy-Michel Chauveau. Fondé sur quel article ?

M. Daniel Colin. Tout à l'heure, monsieur Boucheron, je vous ai entendu me dire : « Je réserve ma réponse dans huit jours à vos commanditaires » Confirmez-vous ces propos ? Elu de la nation je n'appartiens à aucun lobby !

Si vous avez bien tenu ces propos, je vous demande de les retirer.

M. le président. Ce n'était pas un rappel au règlement, monsieur Colin !

M. Jacques Godfrain. Si, sur l'article 48 !

M. le président. La parole est à M. le président de la commission, rapporteur.

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission, rapporteur. La sonorisation a sans doute mal fonctionné. Je répète donc à M. Colin ce que je lui ai dit tout à l'heure.

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de M. Robert Savy un rapport d'information déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le cadre juridique des campagnes électorales en conclusion des travaux d'une mission d'information composée de MM. François Asensi, Francis Delattre, Jean-Jacques Hyest, Jacques Limouzy, Robert Savy et Jean-Pierre Worms.

Le rapport d'information sera imprimé sous le n° 901 et distribué.

J'ai reçu de M. Georges Lemoine un rapport d'information déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission de la défense nationale et des forces armées sur les conditions de vie et de travail dans la gendarmerie.

Le rapport d'information sera imprimé sous le n° 902 et distribué.

3

DÉPÔT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Jeanny Lorgeoux un avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 (n° 733).

L'avis a été imprimé sous le n° 900 et distribué.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi de programmation n° 733 relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 (rapport n° 897 de M. Jean-Michel Boucheron [Ille-et-Vilaine] au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées ;

avis n° 900 de M. Jeanny Lorgeoux au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 898 de M. François Hollande au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement.

Discussion :

- du projet de loi n° 798 relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques (rapport n° 892 de M. Robert Savy au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

- du projet de loi organique n° 797 relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés (rapport n° 893 de M. Robert Savy au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Discussion générale commune.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le mercredi 4 octobre 1989, à zéro heure quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
CLAUDE MERCIER

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

Matériels ferroviaires (emploi et activité)

153. - 4 octobre 1989. - **M. Fabien Thléomé** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire** sur la situation de l'industrie du matériel ferroviaire, notamment face aux perspectives d'achat de A.N.F. Industrie par le groupe Bombardier.

Aménagement du territoire (politique et réglementation : Moselle)

154. - 4 octobre 1989. - **M. Jean-Marie Damange** attire l'attention de **M. le Premier ministre** sur les difficultés que rencontre le Nord mosellan et plus particulièrement le bassin de Thionville, dont le taux de chômage actuel dépasse celui du bassin de Longwy. L'annonce de la suppression à Unimétal de 1 700 emplois dans la sidérurgie d'ici à 1990, les difficultés importantes que rencontre déjà le Big-Bang-Schtroumpfs dont plus de 350 emplois sont déjà menacés, les graves menaces pesant sur l'escadron de gendarmerie mobile de Thionville affectant également Rustroff, petite cité du val sierckois, la désertification des zones rurales et du canton de Sierck, notamment par la suppression de la gare d'Apach, la disparition de certains services publics en zones rurales, le manque de filières de formation post-baccalauréat dans le secteur de Thionville et la diminution de l'enveloppe concernant les infrastructures routières dans le 2^e contrat de plan Etat-région (contournement Sud-Est de Yutz, 130 MF dans le projet initial d'octobre 1988 et 74 MF retenus ; diminution du projet initial de la mise à deux fois trois voies de l'autoroute Maizières-Richemont, 135 MF à 120 MF ; suppression du projet de désenclavement du val sierckois de la R.N. 153 Petite Hettange-Sierck) ne sont que des facteurs qui sont là pour aggraver la situation. C'est pourquoi il lui demande, alors que certains investisseurs étrangers s'installent sur le pôle européen de développement, la région messine, l'Est du département et le bassin houiller, que des mesures incitatives et spécifiques soient prises pour la région de Thionville et que des mesures sociales, notamment la reconduction de celles prises le 16 juillet 1987, soient également envisagées.

Assurance maladie maternité prestations (frais d'hospitalisation)

155. - 4 octobre 1989. - **M. Edouard Frédéric-Dupont** signale à **M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale** que par un arrêt du 22 mars 1989, la Cour de cassation a estimé qu'en application de l'article L. 283 du code de la sécurité sociale, toujours en vigueur, l'assurance maladie comporte la couverture des frais d'hospitalisation et de traitement dans les établissements de cure, sans opérer de distinction entre les diverses catégories de frais. Il en résulte que les recours introduits par les caisses primaires d'assurance maladie contre les familles des personnes décédées au titre du remboursement des frais d'hospitalisation, appelés « hôtellerie », ne sont pas justifiés et doivent être rejetés. Dans ces conditions, il lui demande s'il a l'intention d'arrêter immédiatement les poursuites en cours introduites par la caisse primaire d'assurance maladie contre les héritiers au titre du remboursement de ces frais.

Arrondissements (chefs-lieux)

156. - 4 octobre 1989. - **M. Bruno Bourg-Broc** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur les mesures dites de « couplages » tendant à la suppression de postes de sous-préfets pour certains chefs-lieux d'arrondissement du territoire national. Il s'inquiète de l'utilité de telles mesures pouvant déstabiliser de façon non négligeable le tissu économique et social des régions déjà fortement fragilisées par la crise économique et souhaiterait savoir précisément si Sainte-Menehould, chef-lieu d'arrondissement du département de la Marne, risque d'être affecté par cette décision et sur quels motifs ces mesures se fondent.

Risques technologiques (pollution et nuisances : Bas-Rhin)

157. - 4 octobre 1989. - **M. Marc Reyman** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs**, sur le projet d'implantation d'une usine d'incinération de déchets industriels toxiques à Kehl en R.F.A. à proximité immédiate de l'agglomération strasbourgeoise.

Professions paramédicales (infirmiers et infirmières)

158. - 4 octobre 1989. - **M. Jean-Paul Fuchs** interroge **M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale** sur la situation actuelle des infirmières et infirmiers.

Electricité et gaz (accidents : Loir-et-Cher)

159. - 4 octobre 1989. - **M. Jeanny Lorgeoux** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs**, sur l'importance de la fuite de gaz survenue sur le site de Chemery (Loir-et-Cher), première réserve de gaz européenne. S'il apprécie les efforts déployés par G.D.F. pour colmater rapidement la fuite en vue de préserver les populations environnantes, il lui demande quelles mesures G.D.F. entend prendre à l'avenir pour prévenir tout échappement de gaz, qui aurait pu dégénérer en catastrophe, protéger les personnes et préserver la fiabilité des installations techniques.

D.O.M.-T.O.M. (Guadeloupe : bourses d'études)

160. - 4 octobre 1989. - **M. Dominique Larifla** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports**, sur le retard habituel pris dans le paiement des bourses des étudiants. Il lui demande si, compte tenu de la situation dramatique des familles en Guadeloupe après le passage du cyclone Hugo, il n'estime pas souhaitable qu'une procédure d'accélération du paiement de ces bourses soit mise en place.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

de la 2^e séance

du mardi 3 octobre 1989

SCRUTIN (N° 155)

sur la question préalable opposée par M. Arthur Paecht au projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993.

Nombre de votants	545
Nombre de suffrages exprimés	542
Majorité absolue	272

Pour l'adoption	262
Contre	280

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (272) :

Contre : 272.

Groupe R.P.R. (131) :

Pour : 128.

Abstention volontaire : 1. - M. Jean de Lipkowski.

Non-votants : 2. - MM. Jean Charbonnel et Olivier Dassault.

Groupe U.D.F. (89) :

Pour : 87.

Contre : 1. - M. Jean-Yves Haby.

Non-votant : 1. - M. Jean-Pierre de Peretti della Rocca.

Groupe U.D.C. (41) :

Pour : 41.

Groupe communiste (26) :

Non-votants : 26.

Non-inscrits (16) :

Pour : 6. - MM. Léon Bertrand, Mme Yann Plat, MM. Alexis Pota, Maurice Sergheraert, Christian Spiller et André Thien Ak Koon.

Contre : 7. - MM. Michel Carlelet, Alexandre Léontieff, Jean-Pierre Luppi, Claude Miqueu, Bernard Tapie, Emile Vernaudon et Aloyse Warhouver.

Abstentions volontaires : 2. - MM. Serge Franchis et Jean Royer.

Non-votant : 1. - M. Elie Hoarau.

Ont voté pour

Mme Michèle
Alist-Marie
Edmond Alphandéry
René André
Philippe Anberger
Emmanuel Aubert
François d'Asbert
Gautier Azémar
Pierre Bechelet

Mme Roelyne
Bechelet
Patrick Balkasy
Edouard Balladur
Claude Barate
Michel Barrot
Raymond Barre
Jacques Barrot
Mme Michèle Barzach
Dominique Baudis

Jacques Baume!
Henri Bayard
François Bayrou
René Beaumont
Jean Bégault
Pierre de Benouville
Christian Bergelin
André Berthol
Jean Bertrand
Jean Bescon

Claude Birraux
Jacques Blanc
Roland Blum
Franck Borotra
Bernard Bosson
Bruno Beurg-Broc
Jean Bouquet
Mme Christine Boutin
Loïc Bouvard
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Jean Briane
Jean Brocard
Albert Brochard
Louis de Broissia
Christian Cabal
Jean-Marie Caro
Mme Nicole Cataia
Jean-Charles Cavallé
Robert Cazalet
Richard Cazenave
Jacques

Chaban-Delmas
Jean-Yves Chamard
Hervé de Charette
Jean-Paul Charie
Serge Charles
Jean Charroppis
Néard Chasseguet
Georges Chavares
Jacques Chirac
Paul Choilet
Pascal Clément
Michel Colatrat
Daniel Colla
Louis Colombani
Georges Colombier
René Couanau
Alain Cousin
Yves Coussain
Jean-Michel Couve
René Couvelines
Jean-Yves Cozau
Henri Coq
Jean-Marie Dallet
Mme Martine

Dangreilh
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Dehaine
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Jean-Marie Demange
Jean-François Deniau
Xavier Deniau
Léonce Deprez
Jean Desanlis
Alain Devaquet
Patrick Devedjian
Claude Dhinnis
Willy Diméglio
Eric Dollgé
Jacques Dominati
Maurice Doussat
Guy Drut
Jean-Michel
Dubernard

Xavier Dugoin
Adrien Durand
Georges Durand
Bruno Durieux
André Durr
Charles Ehrmann
Christian Estrosi
Jean Falala
Hubert Faico
Jacques Farran
Jean-Michel Ferrand
Charles Fèvre
François Fillon
Jean-Pierre Foucher
Edouard

Frédéric-Dupont
Yves Fréville
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Robert Galley
Gilbert Gantier
René Garrec
Henri de Gastines
Claude Gatignol
Jean de Gaulle
Francis Geng
Germain Gengenwin
Edmond Gerrer
Michel Giraud
Valéry

Giscard d'Estaing
Jean-Louis Gossduff
Jacques Godfrain
François-Michel
Gonnot
Georges Gorse
Daniel Goulet
Gérard Grignon
Hubert Grimaud
Alain Griotteray
François

Grussenmeyer
Ambroise Guellec
Olivier Gulchard
Lucien Gulchon
François d'Harcourt
Pierre-Rémy Houssin
Mme Elisabeth Hubert
Xavier Hunault
Jean-Jacques Hyst
Michel Inchauspé
Mme Bernadette
Isaac-Sibille
Denis Jacquat
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou
Alain Jouemann
Didier Julla
Alain Juppé
Gabriel Kasperleit
Aimé Kergueris
Christian Kert
Jean Kiffer
Emile Koehl
Claude Labbé

Jean-Philippe
Lachenand
Marc Laffineur
Jacques Lafleur
Alain Lamassoure
Edouard Landrain
Philippe Legras
Auguste Legros
Gérard Léonard
François Léotard
Arnaud Lepercq
Pierre Lequiller
Roger Lestas
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Gérard Longuet
Alain Madelin
Jean-François Mancel
Raymond Marcellin
Claude-Gérard Marcus
Jacques Masdeu-Arus
Jean-Louis Masson
Gilbert Mithieu
Pierre Manger
Joseph-Henri
Maujolan du Gasset
Alain Mayoud
Pierre Mazeaud
Pierre Mébaignerie
Pierre Merli
Georges Mesmin
Philippe Mestre
Michel Meylan
Pierre Micautx
Mme Lucette
Michaux-Chevry
Jean-Claude Mignoa
Charles Millaou
Charles Miossec
Mme Louise Moreau
Alain Moyne-Bressand
Maurice

Nénou-Pwatabo
Jean-Marc Nesme
Michel Noir
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Michel d'Ornano
Charles Paccou
Arthur Paecht
Mme Françoise
de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Christiane Papon
Mme Monique Papon
Pierre Pasquini
Michel Pelchat
Dominique Perben
Régis Perbet
Michel Périllard
Francisque Perrut
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Plat
Etienne Pliné
Ladislav Poniatowski
Bernard Pons

Alexis Pota
Robert Poujade
Jean-Luc Prael
Jean Proriat
Eric Raoult
Pierre Raynal
Jean-Luc Reltzer
Marc Reyman
Lucien Richard
Jean Rigaud
Gilles de Roblen
Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rocheblolue
André Rossi
José Rossi
André Rossinat

Antoine Rufeucht
Francis Saint-Ellier
Rudy Salles
André Santal
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne
Sauvalgo
Bernard Schreiner
(Bas-Rhin)
Philippe Séguin
Jean Seiflinger
Maurice Sergheraert
Christian Spiller
Bernard Stals
Paul-Louis Teauillon
Michel Terrot
André Thien Ah Koon

Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Toubon
Georges Trauchant
Jean Ueberschlag
Léon Vachet
Jean Valleix
Philippe Vasseur
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Vrapoullé
Robert-André Vivien
Michel Voisla
Roland Vuillaume
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Adrien Zeller.

Charles Herou
Edmond Hervé
Pierre Hlard
François Hollande
Roland Hugué
Jacques Huyghe
des Etages
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Frédéric Jalton
Jean-Pierre Joseph
Noël Joseph
Charles Josselin
Alain Journet
Jean-Pierre Kuchel
André Labarrère
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
Jean-François
Lamarque
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Jean-Pierre Lapaire
Claude Laralé
Dominique Larifla
Jean Laurala
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France
Lecuir
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Yves Le Drian
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guec
André Lejeune
Georges Lemoize
Guy Leangne
Alexandre Léontieff
Roger Lérout
Alain Le Vern
Mme Marie-Noëlle
Lienemann
Claude Lisé
Robert Loidi
François Loncle
Guy Lordinot

Jean-Yves Longeoux
Maurice
Loais-Joseph-Dogué
Jean-Pierre Luppel
Bernard Madrelle
Jacques Mahéas
Guy Maindalm
Martin Malvy
Thierry Mandon
Philippe Marchand
Mme Gilberte
Marin-Moskovitz
Roger Mas
René Massat
Marius Masse
François Massot
Didier Mathus
Pierre Mauroy
Louis Mermaz
Pierre Métals
Charles Metzinger
Louis Mexandean
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Migaud
Mme Hélène Mignou
Claude Miqueu
Gilbert Mitterrand
Marcel Moceur
Guy Monjalon
Gabriel Montcharmont
Mme Christiane Mora
Bernard Nayral
Alain Néri
Jean-Paul Nauzi
Jean Oehler
Pierre Ortel
François Patriat
Jean-Pierre Péralcat
Jean-Claude Peyrouet
Michel Pezet
Christian Pierret
Yves Pillet
Charles Pistre
Jean-Paul Planchou
Bernard Polgnant
Maurice Pourchon
Jean Proveux
Jean-Jack Queyranne
Guy Ravier

Alfred Recours
Daniel Reiber
Alain Richard
Jean Rigal
Gaston Rimareix
Roger Rinchet
Alain Rodet
Jacques
Roger-Machart
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Mme Ségolène Royal
Michel Sainte-Marie
Philippe Saumaro
Jean-Pierre Santa Cruz
Jacques Santrot
Michel Sapin
Gérard Saumade
Robert Savy
Bernard Schreiner
(Yvelines)
Roger-Gérard
Schwartzberg
Robert Schwint
Patrick Seve
Henri Sicre
Dominique
Strauss-Kahn
Mme Marie-Joséphine
Sublet
Michel Suchod
Jean-Pierre Sueur
Bernard Tapie
Yves Tavernier
Jean-Michel Testu
Pierre-Yvon Trémel
Edmond Vacant
Daniel Vaillant
Michel Vauzelle
Emile Vernaudou
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalles
Alain Vivien
Marcel Wacheux
Aloÿse Warhouers
Jean-Pierre Wams
Emile Zaccarelli.

Ont voté contre

MM.

Maurice
Adevah-Peuf
Jean-Marie Alalze
Mme Jacqueline
Alquier
Jean Anciant
Robert Ansellu
Henri d'Attilio
Jean Asroux
Jean-Yves Autexler
Jean-Marc Ayrault
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Baeumler
Jean-Pierre Balduyck
Jean-Pierre Balligand
Gérard Bapt
Régis Baralla
Claude Barande
Bernard Bardin
Alain Barran
Claude Bartolone
Philippe Bassinet
Christian Bataille
Jean-Claude Bateux
Umberto Battist
Jean Beauflis
Guy Béche
Jacques Becq
Roland Belx
André Bellan
Jean-Michel Belorgey
Serge Belrame
Georges Benedetti
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérégovoy
Pierre Bernard
Michel Berson
André Billardon
Bernard Bloelac
Jean-Claude Bliin
Jean-Marie Bockel
Jean-Claude Bois
Gilbert Bonnemaison
Alain Bonnet
Augustin Bonrepaux
André Borel
Mme Huguerre
Bouchardeau
Jean-Michel
Boucheroa
(Charente)

Jean-Michel
Boucheroa
(Ille-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
Pierre Bourguignon
Jean-Pierre Braine
Pierre Braux
Mme Frédérique
Bredin
Maurice Briand
Alain Brune
Mme Denise Cacheux
Jean-Paul Cellou
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacérés
Jean-Christophe
Cambadellis
Jacques Cambolive
André Capet
Roland Carraz
Michel Carletet
Bernard Carton
Elie Castor
Laurent Cathala
Bernard Cauvin
René Cazenave
Aimé Césaré
Guy Chanfrault
Jean-Paul Chantegaet
Bernard Charles
Marcel Charmant
Michel Charzat
Guy-Michel Chauvers
Daniel Chevallier
Oidier Chouat
André Clerf
Michel Coffineau
François Colcombet
Georges Colla
Michel Crépeau
Mme Martine David
Jean-Pierre
Defontaine
Marcel Dehoux
Jean-François
Delahais
André Delattre
André Delehedde
Jacques Delhy
Albert Devers
Bernard Derosler

Freddy
Deschaux-Beaume
Jean-Claude Desselin
Michel Destot
Paul Dhaille
Mme Marie-Madeleine
Dieulaugard
Michel Dinet
Marc Dolez
Yves Dollo
René Dosiére
Raymond Douyère
Julien Dray
René Drouin
Claude Ducert
Pierre Ducout
Jean-Louis Dumont
Dominique Dupillet
Yves Durand
Jean-Paul Durieux
Paul Duvaléix
Mme Janine Ecochard
Henri Emmauelli
Pierre Esteve
Laurent Fabius
Albert Facou
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Raymond Fornal
Alain Fort
Jean-Pierre Fourré
Michel François
Georges Fréche
Michel Fromet
Claude Galts
Claude Galametz
Bertrand Gallet
Dominique Gambier
Pierre Garmendia
Marcel Garrouste
Kamilo Gata
Jean-Yves Gateaud
Jean Gatel
Claude Germon
Jean Giovannelli
Joseph Gourmelon
Hubert Gouze
Gérard Gouzes
Léo Grézaré
Jean Gulgné
Jacques Guyard
Jean-Yves Haby

Se sont abstenus volontairement

MM. Serge Franchis, Jean de Lipkowski et Jean Royer.

N'ont pas pris part au vote

MM.

Gustave Ansart
François Aseasi
Marcelin Berthelot
Alain Bocquet
Jean-Pierre Brard
Jacques Bruhnes
Jean Charbonnel
Olivier Dassant
André Duronin
Jean-Claude Gayssot

Pierre Goldberg
Roger Goubier
Georges Hage
Guy Hermier
Elie Hoarau
Mme Muguette
Jecqaalat
André Lajolale
Jean-Claude Lefort
Daniel Le Meur
Paul Lombard

Georges Marchais
Gilbert Millet
Robert Moutdargent
Ernest Moutoussamy
Jean-Pierre de Peretti
della Rocca
Louis Pierria
Jacques Rimbault
Jean Tardito
Fabien Thémé
Théo Vial-Massat.

Mise au point au sujet du présent scrutin

M. François d'Harcourt, porté comme ayant voté « pour », a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	<p>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. <p>Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</p>
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions 1 an	108	554	
83	Table compte rendu.....	52	98	
93	Table questions.....	52	96	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions 1 an	99	348	
85	Table compte rendu.....	52	81	
95	Table questions.....	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
00	Un an.....	570	1 536	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
 Téléphone ABONNEMENTS : (1) 40-58 77-77
 STANDARD GENERAL : (1) 40-58 75-90
 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution
 Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)